

Communauté de Communes



RAPPORT D'ACTIVITES

2022

CHAMARET
CHANTEMERLE LES GRIGNAN
COLONZELLE
GRIGNAN
GRILLON
LE PEGUE
MONTBRISON SUR LEZ
MONTJOYER
MONTSEGUR SUR LAUZON
REAUVILLE
RICHERENCHES
ROUSSAS
ROUSSET LES VIGNES
SAINT PANTALEON LES VIGNES
SALLES SOUS BOIS
TAULIGNAN
VALAURIE
VALREAS
VISAN

LE MOT DU PRESIDENT



C'est avec plaisir que je vous invite à prendre connaissance du rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan.

Ce document a principalement pour objet de donner, tant aux élus qu'aux usagers, une vision synthétique de la vie de l'Intercommunalité, de ses projets et des actions qu'elle mène.

Je vous invite également à consulter tout au long de l'année notre actualité sur le site internet www.cceppg.fr et les réseaux sociaux de la CCEPPG : Page Facebook : www.facebook.com/infosCCEPPG, Instagram : www.instagram.com/cceppg.2684.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Patrick ADRIEN

Président de la Communauté de Communes
Enclave des Papes Pays de Grignan



COMMUNAUTE DE COMMUNES ENCLAVE DES PAPES PAYS DE GRIGNAN

04 90 35 01 52
infos@cceppg.fr
www.cceppg.fr
www.facebook.com/infosCCEPPG

ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

SIEGE SOCIAL

Espace Germain Aubert
17A Rue de Tourville
84600 VALREAS



Conformément à l'article L-5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la CCEPPG établit un rapport annuel retraçant les actions et projets menés au cours de l'année écoulée. Il présente son territoire, ses communes membres, ses élus, ses compétences et ses actions.

Présentation de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan

▶ Le territoire.....	P 4
▶ Les 19 communes membres.....	P 5
▶ Les compétences de la Communauté de Communes.....	P 6
▶ La gouvernance.....	P 7 et 8
▶ Les élus.....	P 9
▶ Fonctionnement de la Communauté de Communes.....	P 10
▶ Le personnel.....	P 11

Les actions 2022 par commission

▶ Le service des Ressources Humaines.....	P 12 à 13
▶ Les dossiers suivis par l'Administration Générale.....	P 14 et 15
▶ Finances et Mutualisation.....	P 16 à 19
▶ Tourisme et Attractivité.....	P 20 à 22
▶ Développement Economique.....	P 23 à 26
▶ Aménagement et Cohérence Territoriale.....	P 27 à 34
▶ Développement Durable.....	P 35 à 39
▶ Enfance, Jeunesse, Solidarité.....	P 40 à 43

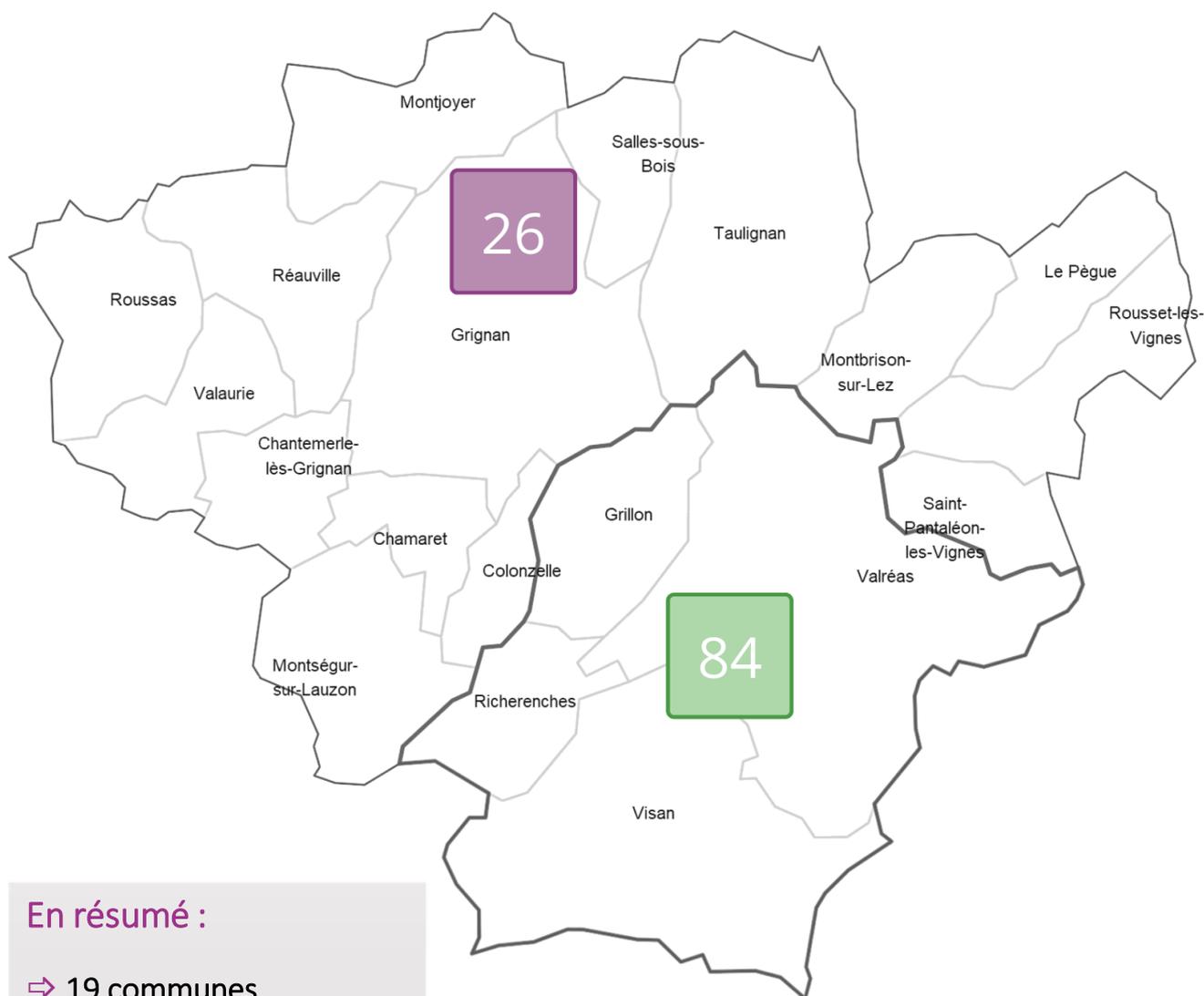
Annuaire des structures intercommunales.....	P 44
--	------

La CCEPPG est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, créé au 1^{er} janvier 2014 d'une fusion-extension liée à la procédure de mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale, imposée par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Son territoire regroupe les anciens périmètres de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes, de la Communauté de Communes du Pays de Grignan et de la commune isolée de Grignan.

Elle se situe sur :

- 2 Départements : la Drôme et le Vaucluse
- 2 Régions : AURA et SUD PACA



En résumé :

- ⇒ **19 communes**
(15 en Drôme et 4 en Vaucluse)
- ⇒ **23 386 habitants**
(population légale INSEE 2021)
- ⇒ **366,7 km²**
- ⇒ **63,7 habitants/km²**



CHAMARET

Maire : Maurice BOISSOUT
529 habitants



CHANTEMERLE LES GRIGNAN

Maire : Jean-Luc BODIN
247 habitants



COLONZELLE

Maire : Carole CHEYRON DESLYS
561 habitants



GRIGNAN

Maire : Bruno DURIEUX
1 633 habitants



GRILLON

Maire : Jean-Marie GROSSET
1 788 habitants



LE PEGUE

Maire : Guy VIAL
371 habitants



MONTBRISON SUR LEZ

Maire : Patrice MERY
284 habitants



MONJOYER

Maire : Marc GUY
284 habitants



MONTSEGUR SUR LAUZON

Maire : Yves FEYDY
1 381 habitants



REAUVILLE

Maire : Norbert PERRIN
406 habitants



RICHERENCHES

Maire : Pierre-André VALAYER
617 habitants



ROUSSAS

Christiane ROBERT
391 habitants



ROUSSEL LES VIGNES

Maire : Jacques GIGONDAN
288 habitants



SAINT PANTALEON LES VIGNES

Maire : Céline LASCOMBES
432 habitants



SALLES SOUS BOIS

Maire : Bernard DOUTRES
205 habitants



TAULIGNAN

Maire : Jean-Louis MARTIN
1 673 habitants



VALAURIE

Maire : Christian FAU
718 habitants



VALREAS

Maire : Patrick ADRIEN
9 616 habitants



VISAN

Maire : Éric PHETISSON
1 962 habitants

Conformément à l'article L5214-16 du CGCT, la CCEPPG exerce, en lieu et place de ses communes membres, les compétences retranscrites dans les statuts de la collectivité, fixés par arrêté inter-préfectoral du 22 mai 2018.

Les statuts sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la CCEPPG : www.cceppg.fr.

▲ AMENAGEMENT DE L'ESPACE

SCOT, PCAET / SPEEH SD : service public de la performance énergétique de l'habitat, mise en réseau informatique de bibliothèques, SIG, haut débit, accessibilité

▲ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Soutien financier aux structures associatives d'intérêt communautaire ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ; collecte de la taxe de séjour ; gestion, promotion, prospection et commercialisation des locaux à usage de pépinière ou hôtel d'entreprises

▲ GEMAPI

(Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Entretien et aménagement des cours d'eau, défense contre les inondations, protection et restauration des zones humides

▲ ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Aménagement, entretien et gestion des aires

▲ GESTION DES DECHETS

Collecte, valorisation et traitement des déchets et assimilés, gestion des déchèteries intercommunales

▲ PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

d'intérêt communautaire

Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; protection et conservation des eaux superficielles et souterraines dans sa seule dimension quantitative

▲ ACTION SOCIALE d'intérêt communautaire

Petite enfance, jeunesse : multi-accueil, RPE, LAEP, ALSH ; gestion des contrats enfance et jeunesse, relations avec les associations liées à ce domaine ; solidarité : service d'aide alimentaire

▲ POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Réalisation d'une étude sur le logement et l'habitat permettant de définir les critères à appliquer dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'aides financières en faveur du logement social.

▲ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

▲ FOURRIERE ANIMALE

▲ OPERATIONS SOUS MANDAT ET COOPERATION AVEC D'AUTRES EPCI sur le territoire de la CCEPPG

Conformément à l'article L5214-16 du CGCT, la CCEPPG exerce, en lieu et place de ses communes membres, les compétences retranscrites dans les statuts de la collectivité, fixés par arrêté inter-préfectoral du 22 mai 2018.

Les statuts sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la CCEPPG : www.cceppg.fr.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La CCEPPG est administrée par un organe délibérant, le Conseil Communautaire, composé de conseillers communautaires élus au suffrage universel direct, au scrutin de liste dans les communes de 1000 habitants et plus, et désignés dans l'ordre de la liste des conseillers municipaux dans les communes de moins de 1000 habitants.

Conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 29 octobre 2019, le Conseil Communautaire de la CCEPPG se compose de 45 membres titulaires et 13 suppléants.

Suite aux élections municipales de 2020, les élus communautaires ont été désignés et installés lors du Conseil du 16 juillet 2020. M. Patrick ADRIEN a été élu comme Président.

Le Conseil définit la politique communautaire, vote le budget et les projets proposés par les commissions thématiques et les services. Il gère, par l'adoption de délibérations, les affaires relevant des compétences de l'intercommunalité.

LE BUREAU

Le Bureau se compose du Président et de 5 Vice-Présidents en charge des compétences de la Communauté de Communes. Il débat des orientations stratégiques, des actions et projets relevant des compétences de l'intercommunalité avant leur présentation en Conseil Communautaire.

LA CONFERENCE DES MAIRES

La Conférence des Maires comprend les maires des 19 communes de la CCEPPG ainsi que les membres du bureau non maires, sans voix délibérative. Elle étudie et se prononce sur les dossiers stratégiques susceptibles d'impacter le fonctionnement du bloc intercommunal et le projet de territoire de la Communauté de Communes. Elle a un rôle consultatif.



LES 6 COMMISSIONS THEMATIQUES

- ✓ Finances et Mutualisation
- ✓ Tourisme et Attractivité
- ✓ Développement Economique
- ✓ Aménagement et Cohérence Territoriale
- ✓ Développement Durable
- ✓ Enfance, Jeunesse, Solidarité

Les Commissions thématiques sont composées de représentants communautaires et/ou de membres des conseils municipaux. Elles préparent les dossiers et les projets de la Communauté de Communes et émettent un avis consultatif à l'attention du Conseil Communautaire.



à retenir en 2022

CONSEILS COMMUNAUTAIRES

- ➔ 7 séances
- ➔ 101 délibérations
- ➔ 82 décisions du Président

BUREAU COMMUNAUTAIRE

- ➔ 18 séances

CONFERENCE DES MAIRES

- ➔ 9 séances

COMMISSIONS THEMATIQUES

- ➔ 17 séances

LES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

Conformément à la réglementation, la CCEPPG dispose également des commissions légales suivantes :

- ✓ La Commission d'Appel d'Offres (**CAO**). Elle examine les candidatures et les offres en cas d'appels d'offres passés selon une procédure formalisée, dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens. Elle est composée du Président (ou son représentant), de 5 titulaires et 5 suppléants parmi les délégués communautaires en exercice.
- ✓ La Commission Locale d'Evaluation de Transfert de charges (**CLECT**). Elle est chargée d'évaluer le coût net des dépenses transférées des communes membres à l'EPCI l'année de passage à la taxe professionnelle unique, ainsi que lors de chaque transfert de charge ultérieur. Elle est composée de 19 titulaires et 19 suppléants parmi les conseils municipaux.
- ✓ La Commission Intercommunale des Impôts Directs (**CIID**). Elle intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation. La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif. Elle est composée du Président (ou d'un Vice-Président), de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE 1 Président - 5 Vice-Présidents



Patrick ADRIEN
Président de la CCEPPG
Maire de Valréas
Conseiller Régional



Paul BERARD
1er Vice-Président
Finances par interim
Tourisme et Attractivité
Conseiller Municipal de Montségur sur Lauzon



Jean-Marie ROUSSIN
2ème Vice-Président
Développement Économique
Conseiller Municipal de Valréas



Carole CHEYRON DESLYS
3ème Vice-Présidente
Aménagement et Cohérence Territoriale
Maire de Colonzelle



Pierre-André VALAYER
4ème Vice-Président
Développement Durable
Maire de Richerenches



Marie-Catherine PEYRON
5ème Vice-Présidente
Enfance, Jeunesse, Solidarité
Conseillère Municipale de Chamaret

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE 45 titulaires - 13 suppléants

CHAMARET

Marie-Catherine PEYRON
Franck EYNARD (suppléant)

CHANTEMERLE-LES-GRIGNAN

Jean-Luc BODIN
Fabienne CARMON (suppléante)

COLONZELLE

Carole CHEYRON DESLYS
Patrick BERTONI (suppléant)

GRIGNAN

Bruno DURIEUX
Robert BRANCHE
Cathy MOTTE

GRILLON

Jean-Marie GROSSET
Christine HILAIRE
Christian VAUTENIN

LE PEGUE

Guy VIAL
Fernando SANCHEZ CISNEROS (suppléant)

MONTBRISON SUR LEZ

Patrice MERY
Pierre GOURJON (suppléant)

MONTJOYER

Marc GUY
Bernard GUY BRETON (suppléant)

MONTSEGUR SUR LAUZON

Paul BERARD
Marietta MIGNET

REAUVILLE

Norbert PERRIN
Marc GASSER (suppléant)

RICHERENCHES

Pierre-André VALAYER
Dominique MARTIN (suppléant)

ROUSSAS

Christiane ROBERT
Alphonse BREA (suppléant)

ROUSSET LES VIGNES

Jacques GIGONDAN
Benoît THEVENET (suppléant)

SAINT PANTALEON LES VIGNES

Céline LASCOMBES
Jean-Marie ROUSSIN (suppléant)

SALLES SOUS BOIS

Bernard DOUTRES
Jean-Luc AUTARD (suppléant)

TAULIGNAN

Jean-Louis MARTIN
Anaïs GUION MILESI
Jean-Paul MAZEL

VALAURIE

Christian FAU
Bruno PETIT (suppléant)

VALREAS

Patrick ADRIEN
Virginie AYME
Christian BARTHELEMY
Jean-Luc BLANC
Géraldine CHAMBERT
Leila CHEVALIER
Jacques FAGARD
Rosy FERRIGNO
Sibylle GENESTON
Dominique MALLET
Christiane MERY
Léonard PACE
Jacques PERTEK
Jean-Marie ROUSSIN
Philippe SAYN
Marinette SERVAN
Bruno VALLE
Franck VIGNE

VISAN

Éric PHETISSON
Audrey SAUREL
Corinne TESTUD-ROBERT

PROCESSUS DECISIONNEL

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE



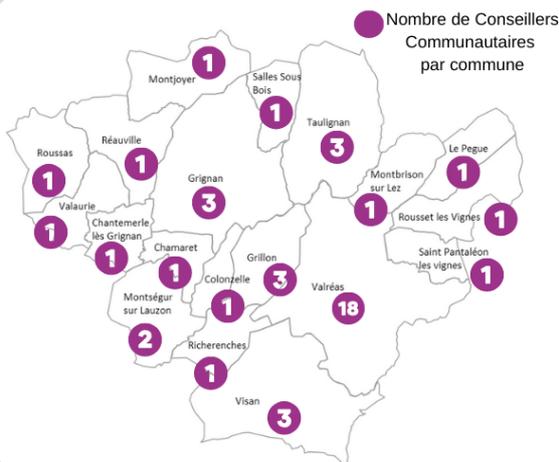
Élu par le Conseil Communautaire, il se compose du Président et de 5 Vice-Présidents. Il débat sur les dossiers majeurs en amont des réunions du Conseil.

LES COMMISSIONS



Les 6 commissions thématiques sont composées d'élus communautaires et municipaux.

Non dotées de pouvoir décisionnel, elles sont un lieu d'échange et de travail où les élus proposent des actions et des projets au Conseil.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Organe délibérant

Composé de 45 membres issus des conseils municipaux, il détermine les grandes orientations, vote et délibère les points à l'ordre du jour en séance publique.

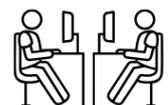
LA CONFÉRENCE DES MAIRES



Organe consultatif

Elle réunit les Maires des 19 communes et les Vice-Présidents pour échanger sur les dossiers stratégiques et les projets impactant les communes membres.

LES SERVICES ADMINISTRATIFS



Composés d'environ 30 agents, ils mettent en œuvre les décisions du Conseil Communautaire et accompagnent les élus dans leur travail.

CHIFFRES CLES 2022

31 agents au 31/12/2022
représentant **29,44** équivalent
temps complet

6 arrivées et **3** départs d'agents
au cours de l'année



68 %



32 %

Age moyen : **47** ans

87 % de fonctionnaires

60 jours de formation

EFFECTIFS

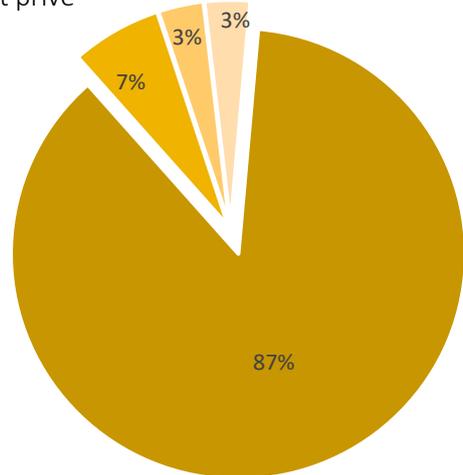
→ 31 agents employés par la collectivité au 31/12/2022

27 fonctionnaires

2 contractuels sur emploi permanent

1 contractuel sur emploi non-permanent

1 contractuel de droit privé



■ fonctionnaires

■ contractuels sur emploi permanent

■ contractuel sur emploi non-permanent

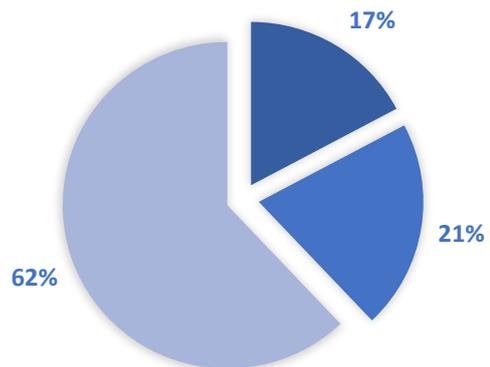
■ contractuel de droit privé

CARACTERISTIQUES DES AGENTS PERMANENTS

→ Répartition par filière et par statut

Filière	Fonctionnaire	Contractuel	Tous
Administrative	12	2	48 %
Technique	9		31 %
Médico-sociale	3		10 %
Animation	3		10 %
Total :	100 %	100 %	100 %

→ Répartition des agents par catégorie



■ Catégorie A

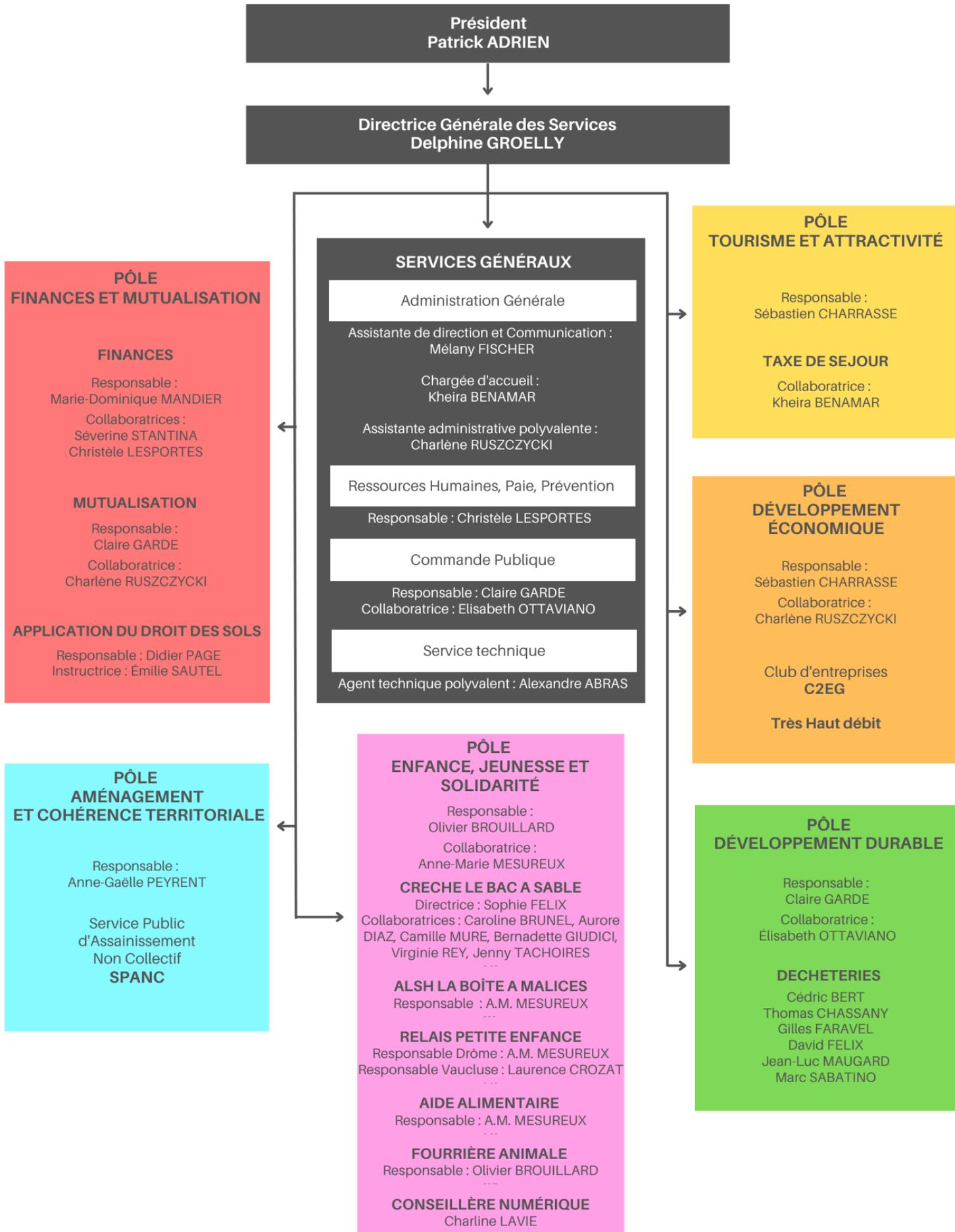
■ Catégorie B

■ Catégorie C

FORMATION

→ En 2022, 23 agents sur emploi permanent ont suivi au moins 1 jour de formation (CNFPT + autre)

→ 60 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent



CONFERENCE DES MAIRES

Instance rendue obligatoire au sein des EPCI par la Loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019, la Conférence des Maires se caractérise comme un organe de dialogue avec l'exécutif avant toute prise de décision majeure, et donc un outil de stabilisation de la gouvernance intercommunale.

Elle se réunit systématiquement avant toute séance du Conseil Communautaire afin de débattre des sujets relevant de ses missions et attributions.

ROLE ET MISSIONS DEFINIS PAR SES MEMBRES :

- ✓ Faire de cet organe un lieu d'échanges privilégié pour impulser et coordonner la coopération entre Communes sur des compétences non communautaires.
- ✓ S'assurer de l'existence d'une chaîne de décision cohérente, afin d'une part, de garantir l'adéquation des orientations de travail avec les besoins des Communes et, d'autre part, d'optimiser la communication en permettant aux Maires d'avoir une vision d'ensemble de ce qui se passe à la Communauté.

Outre les réunions consacrées à l'examen des orientations budgétaires et des comptes de la Communauté de Communes, l'année 2022 s'est caractérisée par :

- l'organisation d'un débat sur le devenir de la Communauté, qui a notamment permis aux Maires d'exprimer leurs inquiétudes sur les transferts annoncés des compétences eau potable et assainissement, thématique qui a fait l'objet d'une deuxième session de travail sur l'année ;
- l'intervention de divers intervenants souhaitant bénéficier d'un espace d'expression pour communiquer auprès de l'ensemble des Maires du territoire :
 - Janvier – présentation par le Centre Dramatique des Villages du Haut Vaucluse des actions développées sur le territoire ;
 - Avril / juin – présentation de l'outil de concertation avec la population (réalisation d'un reportage) dans le cadre de l'élaboration du CRTE ;
 - Septembre – présentation de l'étude Ressource stratégique de l'aquifère miocène du Comtat ;
 - Décembre – présentation ENEDIS – Sécurisation du passage de l'hiver 2022/2023.



LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités du bloc communal une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Par délibération n°2021-92, le Conseil Communautaire a approuvé la signature d'un CRTE à l'échelle de son territoire. Celui-ci doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire. Concernant les conditions d'élaboration du CRTE, le projet de territoire défini pour le contrat de ruralité a été mis à jour avec les différentes données issues, notamment, du PCAET et du portrait social du territoire.

Au vu des enjeux dégagés liés à la situation géographique et administrative, à la situation démographique, aux polarités urbaines et à la situation socio-économique, le CRTE de la Communauté de Communes se construit, autour de trois grands axes, qui sont :

- ➔ **Axe 1** : La revitalisation des bourgs centres et l'amélioration de l'accès aux services publics et marchands et aux soins
- ➔ **Axe 2** : Favoriser l'attractivité du territoire dans une démarche de développement durable répondant aux problématiques de mobilité et d'accessibilité
- ➔ **Axe 3** : La transition écologique et énergétique

En 2022, un comité de pilotage visant à examiner les différents projets déposés et leurs modalités de financement s'est tenu le 1^{er} mars sous la co-présidence des représentants des Préfets du Vaucluse et de la Drôme.

CAMPUS CONNECTE HAUTS DE PROVENCE

La CCEPPG porte, en collaboration avec l'association Espace Maison Milon, un Campus Connecté installé à Grillon depuis la rentrée scolaire 2020. Pour rappel, les Campus Connectés, créés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, soutenus par le secrétariat général à l'investissement et la Caisse des Dépôts, ont pour ambition de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires en faisant émerger des lieux d'enseignement supérieur labellisés qui soient complémentaires des établissements universitaires et de leurs antennes.

Ils se positionnent comme de véritables tiers-lieux de l'enseignement supérieur, innovants et collaboratifs, offrant à tout apprenant la possibilité de poursuivre à distance une formation du supérieur diplômante ou certifiante, dans des conditions favorisant sa réussite.

En 2022, le travail de rédaction de la convention de partenariat avec l'Université d'Avignon a été effectué en collaboration avec l'équipe du Campus Connecté.

CHIFFRES CLES

Année scolaire
2021/2022

7 étudiants inscrits
pour 2 tuteurs

2 versements effectués par la CCEPPG à
l'Espace Maison Milon :

53 400 € (rappel 2021 versé en janvier) +
78 400 € (septembre) correspondants aux
2 premiers versements sur les 6 prévus à
l'échéancier 2021-2026



Visite du Campus Connecté par les élus et les partenaires - janv. 2022

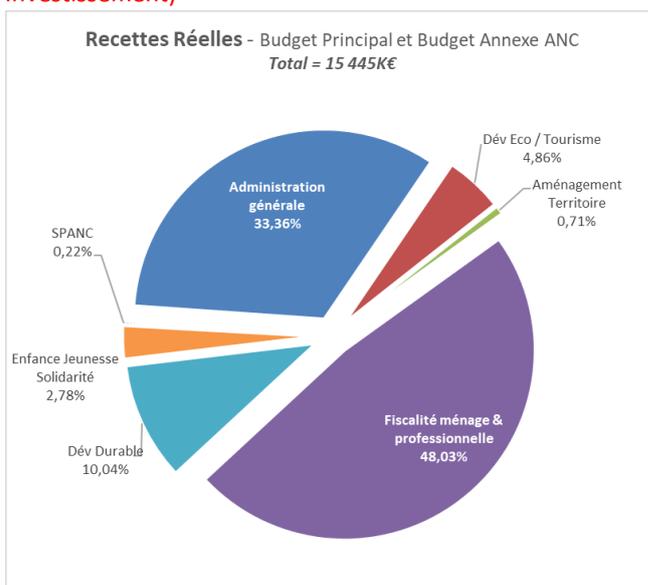
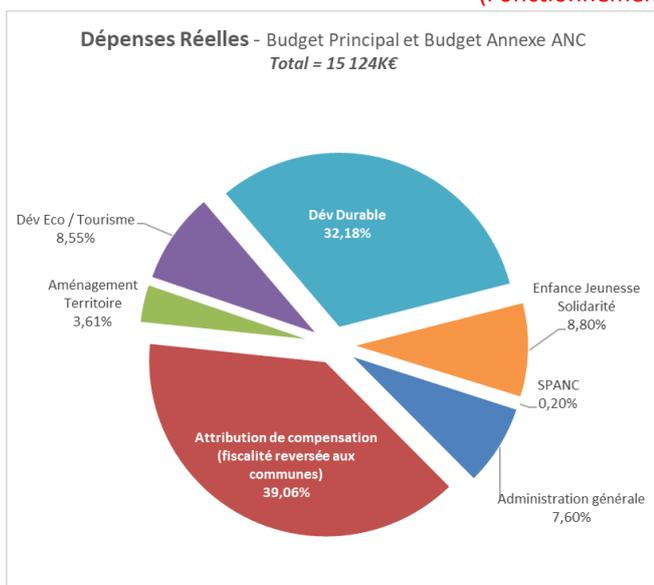
FINANCES

La CCEPPG gère un budget principal et le budget annexe du SPANC.

Les graphiques ci-dessous présentent les dépenses et recettes (hors opérations d'ordre et résultat n-1) par pôle de compétences.

Les recettes sont composées entre autres de 7 418 K€ de fiscalité (ménage & professionnelle) dont 5 908 K€ sont reversés aux communes au travers des attributions de compensation, de dotations et compensations versées par l'Etat (DGF, fraction TVA, ...) qui représentent 5 070 K€.

LES REALISATIONS 2022 (Fonctionnement et Investissement)



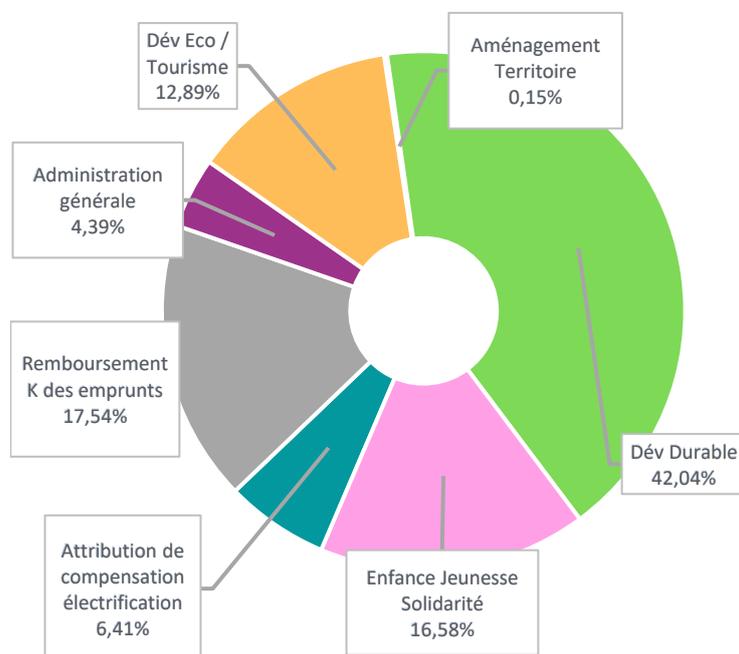
LES INVESTISSEMENTS 2022

La collectivité investit depuis sa création près de 1 500K€ par an (hors remboursement de la dette). Le graphique ci-contre, réparti par pôle de compétence ou nature de dépenses, les réalisations 2022. Il est à noter que les projets d'envergure comme le déploiement du haut débit, le déploiement des PAV pour la collecte des déchets ou la construction de locaux pour la petite enfance, se réalisent sur plusieurs exercices.

FOCUS INVESTISSEMENT 2022	
Déploiement Haut Débit	156K€
Site Germain Aubert	42K€
Tourisme	19K€
Déploiement PAV Collecte des déchets	893K€
Construction Petite enfance sur le territoire	359K€
Travaux déchetteries	13K€
Campus connecté	78K€

Le financement des projets réalisés en 2022 s'est fait principalement au travers d'un emprunt (1 000 K€ - Pôle développement durable), FCTVA (7%), autofinancement (1 183 K€ soit 48%).

Dépenses d'Investissement 2022 par pôle et nature Total = 2 214 K€



FINANCES

LA FISCALITE SUR LE TERRITOIRE

La fiscalité représente environ la moitié des ressources de la collectivité, avant la restitution aux communes du territoire de près de 40 % dans le cadre des attributions de compensation.

Il faut distinguer :

- la fiscalité de taux, pour laquelle le conseil communautaire annuellement vote le taux appliqué sur l'ensemble du territoire ou en fonction de zonage,
- la fiscalité de montant, la collectivité détermine alors un montant qui est ensuite réparti par les services fiscaux sur les contribuables (Taxe Gemapi),
- la fiscalité « mixte » comme la taxe de séjour, où en fonction de catégories déterminées par le législateur, sont appliqués soit un montant soit un pourcentage.

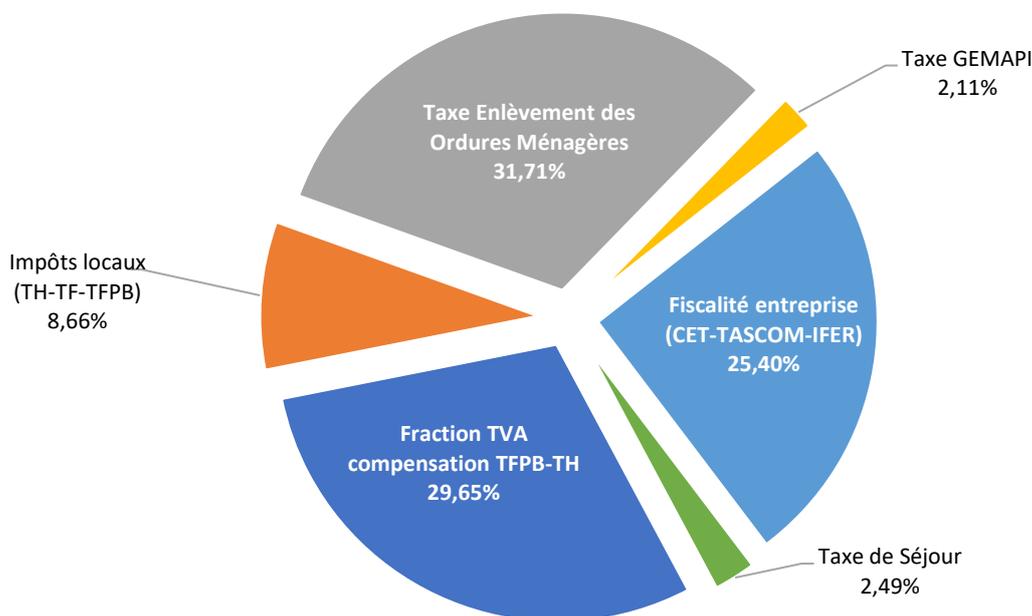
Enfin, l'Etat compense aux collectivités, l'impact de mesures fiscales décidées par le Gouvernement (notamment la suppression échelonnée de la taxe d'habitation) par l'attribution d'une fraction de la TVA qu'elle perçoit.

FISCALITE PAR NATURE		Taux	
ENTREPRISES	CFE	29,51%	
	TH	8,47%	
MENAGES	TFNB	3,46%	
	TFB	0,46%	
TEOM	Zone 1	11,70%	Enclave des Papes
	Zone 2	11,40%	Pays de Grignan
	Zone 3	10,50%	Grignan

Les taux de la fiscalité appliquée aux entreprises et aux ménages n'ont pas évolué depuis 2014.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est en période de lissage en vue d'harmoniser le taux sur l'ensemble du territoire au regard du service rendu (2024).

Répartition de la fiscalité du territoire en 2022



MUTUALISATION

→ **Marché en groupement de commande voirie 2021-2022**

Il a été proposé aux communes de constituer un second marché public de travaux de voirie en groupement de commandes « accord cadre travaux de rénovation, d'aménagements et de mise en sécurité de voirie communale ». Chaque commune membre du groupement exécute le marché dans la limite des montants de commande minimum et maximum déterminés au préalable dans la convention.

12 communes + la CCEPPG

Marché établi sur une durée de 20 mois pour un montant total de :

minimum 554 000 € HT

et maximum 1 776 000 € HT

→ **Destruction d'archives**

Une nouvelle opération mutualisée de destruction d'archives a été réalisée en décembre 2022.

4 collectivités + 1 entreprise

4,4m³ d'archives à détruire au total

→ **Formation à l'utilisation du défibrillateur**

La CCEPPG a organisé une formation gratuite et ouverte au public, sur l'utilisation du défibrillateur et la pratique du massage cardiaque le 30 septembre 2022, à la salle des fêtes de Grignan. Tout au long de la journée, 12 sessions de formations d'une heure se sont enchaînées et ont permis à plus d'une centaine de personnes du territoire de se former.



Les formatrices de UDSP 26 le 30 septembre 2022

→ **Formation des agents du territoire**

Depuis 2019, la CCEPPG établit un plan de formation intra-communautaire avec le concours du CNFPT 84. Ce plan de formation « Union », élaboré sur la base d'un état des lieux des besoins en formation les plus demandés par les agents, a été mis en place afin de :

- ✓ programmer un maximum de sessions « en intra », partant du principe qu'un des principaux freins au départ en formation est la distance ;
- ✓ proposer un contenu de formation le plus adapté possible aux attentes des agents et aux besoins des communes ;
- ✓ favoriser la rencontre entre les agents du territoire ;
- ✓ avoir une meilleure connaissance et vision des ressources et des compétences.

118 inscriptions au total en 2022 :

101 agents

3 sessions de formation CNFPT

9 sessions de formation techniques



Les agents formés au maniement d'extincteurs en septembre 2022

→ **Formation intra-communautaire des élu(e)s**

Dans le cadre de la commission mutualisation et dans la continuité du plan de formation mutualisé à destination des agents, un inventaire des besoins en formation a également été mis en place pour les élu(e)s.

En 2022, 2 sessions de formation ont été organisées avec le concours d'IFI Formations & Conseil d'Avignon.

9 inscriptions au total

8 élu(e)s et 2 sessions

SERVICE MUTUALISE D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Créé par délibération n°2014-246 du 21 octobre 2014, le « Service Urbanisme Mutualisé » dit service ADS, dont la mission est l'accompagnement des communes dans l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme, couvre en 2022, 16 des 19 communes de la CCEPPG :

➔ Chamaret, Chantemerle-lès-Grignan, Colonzelle, Grillon, Le Pègue, Montjoyer, Montségur-sur-Lauzon, Réauville, Richerenches, Roussas, Rousset-les-Vignes, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Taulignan, Valaurie, Valréas et Visan.

La commune de Grignan instruit seule. Les dossiers de Montbrison-sur-Lez et Salles-sous-Bois sont instruits par l'Etat : ces communes en RNU n'ont jamais eu de document d'urbanisme.

Jusqu'au 31 mars 2022, la commune de Bouchet a adhéré au service en attendant la réorganisation du service mutualisé d'instruction de la CC Drôme Sud Provence. 11 dossiers pour Bouchet ont été enregistrés par notre service.

TARIFICATION 2022 : Forfait annuel de **150 €** par commune adhérente au service quel que soit le nombre de dossiers qu'elle transmet.

Actes	Tarifs 2022
Permis d'aménager	247 €
Permis de construire	166 €
Permis de démolir	166 €
Déclaration préalable	118 €
Autorisation de travaux	118 €
Certificat d'urbanisme opérationnel	54 €
Permis d'aménager création 1 lot	118 €
Contrôle de conformité suite DAACT	85 €
Contrôle dans le cadre d'une infraction au Code de l'Urbanisme	166 €



CHIFFRES CLES 2022

2 agents
représentant **2** équivalents
temps complet

16 communes adhérentes
+

1 convention avec Bouchet

794 dossiers enregistrés

9 dossiers de contrôles



OUTILS DU SERVICE

- ✓ **NEXT'ADS** : Avec l'entrée en vigueur de la SVE – Saisine par Voie Electronique au 1^{er} janvier 2022, les agents des 16 communes ont été formés sur le module SVE et la plateforme PLAT'AU pour la consultation dématérialisée des services extérieurs (ABF, ENEDIS, ...).
- ✓ **X'map** : SIG déployé sur toutes les communes de la CCEPPG, permettant d'accéder au cadastre, aux matrices cadastrales, aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique quand ceux-là sont renseignés.

STRATEGIE TOURISTIQUE

La CCEPPG a établi une stratégie de développement touristique pour la période 2021-2026, validée par le Conseil Communautaire, qui permet de mettre en œuvre une feuille de route par phases de deux années.

La stratégie s'articule autour de **4 axes** :

- ✓ **Axe 1 - Des paysages préservés, un patrimoine précieux, un terroir d'exception**
 - des paysages préservés, dédiés en résumé aux activités de pleine nature
 - un patrimoine précieux, axe dédié surtout à la création de photos et vidéos 360° par drone
 - un terroir d'exception, basé sur le travail collaboratif effectué avec des structures partenaires et le réseau des socioprofessionnels

- ✓ **Axe 2 - Une promotion accrue « Enclave des Papes – Drôme Provençale »**
 - travailler sur une image plus juste et équitable
 - développer les outils numériques au service de la promotion de notre territoire
- ✓ **Axe 3 - Des liens privilégiés : « Au service des vacanciers, au plus près des professionnels du tourisme »**
 - améliorer l'accueil et la collaboration avec les points infos
 - renforcer l'accueil hors les murs
 - renforcer les liens et les services aux professionnels du tourisme
 - vers un tourisme durable...
- ✓ **Axe 4 - Organiser / renforcer la gouvernance du tourisme**



i360

2021 a vu le démarrage d'un projet de carte interactive du territoire intégrant la technologie i360 (photographies et vidéos en 360°), permettant à l'utilisateur de vivre une expérience plus riche, d'avoir un effet plus impactant.

Ce projet, mêlant interview vidéos, vidéos par drone et photographies à 360°, sera intégré dans le site de l'Office de Tourisme, permettant ainsi de proposer une expérience en ligne immersive et spectaculaire aux visiteurs.

La phase d'interview s'est déroulée en novembre 2021, suivi des prises de vue en 360° dans les monuments historiques et musées, des vidéos par drone ont été réalisées en 2022 pour une restitution des travaux prévue fin 2023.

Un financement a été sollicité auprès du dispositif FEADER et du Conseil Départemental de la Drôme (26 999 € FEADER et 13 000 € du CD 26 sur un montant total de 49 999 €).

DESTINATION DRÔME PROVENCALE

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la CCEPPG subventionne l'association Drôme Provençale :

Missions / Objet :

L'association s'engage à réaliser des actions de promotion et de marketing mutualisés entre les cinq Offices de Tourisme Communautaires (Baronnies, Drome Sud Provence, Dieulefit-Bourdeaux, Montélimar Agglo, Enclave des papes Pays de Grignan) à qui les EPCI ont délégué une partie de la compétence tourisme.

Délégué(s) CCEPPG au sein de la structure :

1 titulaire

Participation financière
CCEPPG 2022 :

15 228 €

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

CHIFFRES CLES 2022

33 595 visiteurs reçus
dans les **2** bureaux d'accueil
(+ **4,3 %** / 2021)

3 166 contacts par téléphone
(+ **8 %** / 2021)

86 294 visiteurs
sur le site internet
(+ **3 %** / 2021)

14 250 followers et amis
sur les réseaux sociaux

22 visites guidées de Grignan
et Valréas représentant
403 participants

Subvention de la CCEPPG :
206 500 €



L'Office de Tourisme Communautaire, immatriculé au registre des opérateurs de voyage, a pour but d'étudier, de proposer et de réaliser toute mesure tendant à accroître l'activité touristique, en cohérence avec la politique de développement touristique définie par la Communauté de Communes.

Il assume les missions d'accueil et d'information des touristes, ainsi que la promotion touristique, la coordination des socio-professionnels et l'animation sur le périmètre de la CCEPPG.

La CCEPPG a, par délibération n°2021-59 du 17 juin 2021, procédé à la demande de renouvellement du classement en catégorie II de cet établissement auprès des services de l'Etat, classement qui conditionne celui de la commune de Grignan en commune touristique.

2 BUREAUX D'ACCUEIL SUR LE TERRITOIRE :

➔ à Grignan : 12,
place du Jeu de Ballon

➔ à Valréas : Avenue
Maréchal Leclerc
(en photo ci-contre)

+ des accueils hors-
les-murs : marchés,
campings,
festivals ...



Site internet de l'Office de Tourisme Communautaire :
www.grignanvalreas-tourisme.com

SADI

SCHÉMA D'ACCUEIL ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION MISE EN ŒUVRE

Cette prestation, commandée par la CCEPPG, porte sur une analyse objective de la situation locale afin de disposer de propositions d'amélioration sur les modalités actuelles d'organisation, d'accueil et d'information touristiques sur le territoire.

Le Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) est une étape clé de la restructuration, souhaitée par les élus, de l'accueil des touristes et de l'information qui leur est donnée pour l'adapter aux tendances et technologies actuelles.

L'étude menée par DVM/ID-REZO a débuté en juin 2021 par un état des lieux et un diagnostic du parcours client. La construction du SADI à proprement parler et le plan d'actions opérationnel (= les préconisations) s'est terminée en février 2022 avec la restitution des travaux à la Commission Tourisme et Attractivité.

Celle-ci s'est emparée de la synthèse et a d'ores et déjà mis en œuvre 2 préconisations :

- L'audition de professionnels du tourisme afin de connaître leurs attentes,
- Le lancement d'une étude pour accueillir 6 bornes interactives dans les lieux les plus fréquentés du territoire.

COLLECTE DE LA TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour est une ressource essentielle pour le développement touristique du territoire et le financement des actions menées dans le cadre de sa compétence tourisme et du développement de son attractivité.

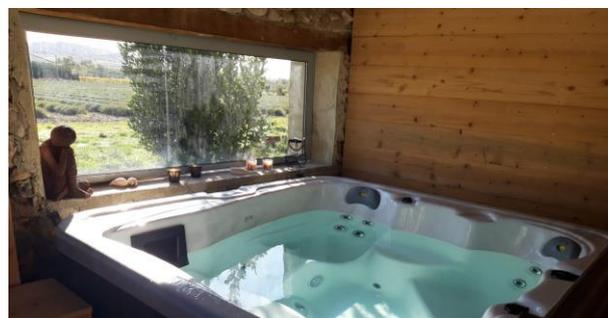
La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux qui ne sont pas domiciliées sur le territoire de la CCEPPG.

Elle est calculée en fonction du type et de la catégorie de l'hébergement, du nombre de personnes majeures et de nuitées passées, selon une grille de tarifs qui doit être affichée chez l'hébergeur.

La CCEPPG recueille la taxe de séjour auprès des hébergeurs et des opérateurs numériques. Elle collecte également la taxe additionnelle au profit du Conseil Départemental de la Drôme et du Vaucluse (10 %).

Coût annuel de la plateforme : **4 464 €**

Subvention du Conseil Départemental 26 : 1 934 €.

CHIFFRES CLES 2022
TAXE DE SEJOUR

624 hébergements représentant

6 665 lits marchands

10 hôtels

514 gîtes

82 chambres d'hôtes

8 hôtelleries de plein air

2 hébergements collectifs

8 aires de camping-cars

261 965 € collectés

→ OUTILS DU SERVICE MIS A DISPOSITION DES HEBERGEURS

NOUVEAUX TERRITOIRES :

- ✓ 1 plateforme d'information, de déclaration et de paiement de la taxe de séjour :

<https://cceppg.taxesejour.fr/>



- ✓ 1 outil de dématérialisation des CERFA des meublés de tourisme et chambres d'hôtes permettant aux loueurs d'effectuer la déclaration de leurs hébergements ou de signaler un changement de capacité, de propriétaire, etc. :

<https://www.declaloc.fr/>



ACCUEIL DES ENTREPRISES

Le service développement économique de la CCEPPG accueille, dans les meilleures conditions possibles, les entreprises qui souhaitent s'installer sur le territoire.

L'acquisition de la friche industrielle « Tiro Clas » a permis la création d'un hôtel d'entreprises et d'une pépinière d'entreprises.

Après plusieurs années de remise en état, les locaux sont désormais complets. Il ne reste que 1 300 m² disponibles, au rez-de-chaussée, à réhabiliter.

La société ETI-Pack Imcarvau / Arvyn a quitté les locaux en mai 2022 et a été remplacée, à partir du mois de juillet, par Galéo Concept qui cherchait à s'agrandir. Ce dernier conserve ses locaux actuels de 3 269 m² et s'est étendue sur 1 487 m² supplémentaires dans le but de relocaliser une grande partie de sa production. La société a installé en 2022, puis poursuivra en 2023, 1 ligne de production et 2 lignes de conditionnement.

Site internet de la Cité du Végétal :

<https://la-cite-du-vegetal.fr/>



LES ENTREPRISES PRÉSENTES SUR LE SITE AU 31/12/2022 :

Hôtel d'entreprises :

WKW-Silvatrim, Fournier, Galeo Concept, Maçonnerie Peysson, Plateforme d'éco extraction ID4TECH, Enclave Service plus, Epicerie Sociale Rayon de Soleil, Atelier d'architectes Armand-Coutelier, Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez, Sens & Valeurs

Pépinière d'entreprises « Cité du Végétal » :

Agesol, Gourmets de Provence, Lian Sinovital, Lislou en Provence, Betsara, Galance Cosmétique, Natura Biologica Cosmétiques, R-Teddy

Le 6 avril 2022, à l'occasion d'une visite protocolaire, la Préfète de Vaucluse et le Sous-Préfet de l'arrondissement de Carpentras ont visité 3 entreprises du site Germain Aubert :



ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

→ AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Cette aide fait l'objet d'une convention entre la CCEPPG et le Conseil Départemental de la Drôme et vise à accompagner les entreprises drômoises dans leurs projets d'investissements immobiliers, dès lors que ceux-ci entraînent la création d'emplois.

En complément du Département qui prend en charge **90 %** des créations d'emplois (à raison de **6 000 €/emploi créé**), la Communauté de Communes apporte une participation financière à hauteur de **10 %**.

LE CLAIR DE PLUME à Grignan et **LES PAPETERIES DE MONTSEGUR** à Montségur-sur-Lauzon en ont fait la demande et ont reçu une réponse positive pour un montant respectif d'aides de **100 000 €** et **18 000 €**.



→ ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION

Le service développement économique est le principal relais de la création d'entreprises avec un premier niveau d'information donné aux futurs entrepreneurs. Les porteurs de projet sont alors orientés vers les bureaux d'Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale (ISDPAM), structure avec laquelle la CCEPPG a signé une convention de partenariat et qui est installée dans les locaux de la Communauté.

Les entreprises de la pépinière d'entreprises se voient systématiquement proposer un suivi par ISDPAM durant leurs premières années d'existence afin de stabiliser leur situation.

La CCEPPG participe aux comités techniques ISDPAM où sont étudiés les dossiers des porteurs de projet sollicitant les prêts d'honneurs dans le cadre de l'accompagnement, l'installation, la reprise de projets dont les projets agricoles, via la subvention versée à la plateforme ISDPAM.

→ AIDE À LA RECHERCHE DE LOCAUX / TERRAINS

De nombreuses entreprises contactent soit directement le service économique de la CCEPPG, soit Vaucluse Provence Attractivité, avec qui la CCEPPG a signé une convention, afin de bénéficier d'une aide dans leur installation sur le territoire.

L'accompagnement peut se traduire par une information sur les différentes aides existantes ou par la mise en relation avec les propriétaires de parcelles ou de locaux afin de faciliter leurs recherches.

En 2022, dans un contexte économique tendu, avec une faible capacité foncière économique sur le territoire, des coûts d'installation importants et des demandes précises, **20** entreprises ont contacté la CCEPPG pour se faire accompagner dans leur recherche de locaux, dont :

- ✓ **3** ont trouvé dans le secteur privé (notamment 1 qui avait été accueillie dans la pépinière d'entreprise de la Cité du Végétal)
- ✓ **1** est en cours d'achat d'un terrain appartenant à la CCEPPG



CHIFFRES CLES 2022

11 entreprises soutenues
sur le territoire de la CCEPPG

→ **5** en création

→ **6** en reprise

représentant un total de **23** emplois
créés ou maintenus

67 500 €

de prêts engagés pour les entreprises
du territoire

Adhésion 2022 CCEPPG : **0,75 € / habitant**
soit **17 571 €**

GESTION DES ZONES D'ACTIVITES

ACTIONS REALISEES	En 2022				Pour mémoire en 2020	Pour mémoire en 2021
	ZA GRIGNAN	ZA VALAURIE	ZA VALREAS	Total		
Signalétique	237 €	162 €		399 €	398 €	1 755 €
Entretien débroussaillage	864 €	1 560 €	672 €	3 096 €	7 083 €	3 060 €
Réfection partielle voirie	48 592 €			48 592 €	112 014 €	4 228 €

La CCEPPG gère les zones d'activités sur les communes de Grignan, Valaurie et Valréas.

un travail de repérage des parcelles occupées par les entreprises et des parcelles vacantes a été engagé en 2021 et s'est poursuivi en 2022, dans le cadre de l'inventaire prévu au Code de l'Urbanisme.

La signalétique des zones de la Grèze (Valréas), de Grignan et du Clavon (Valaurie) a été revue et mise à jour, pour une mise en place en 2023.



La CCEPPG possède également des parcelles agricoles, quartier des plans à Valréas. 4Ha sont en convention de mise à disposition avec la SAFER et 6Ha en convention directe avec un agriculteur.

TRES HAUT DEBIT / FIBRE OPTIQUE



Les 4 communes vaclusiennes de la CCEPPG sont désormais couvertes par le réseau fibre, hormis quelques poches pour lesquelles les problématiques sont réglées individuellement.

En Drôme, les travaux ont pris du retard en raison, notamment, de la crise sanitaire de 2020 et 2021.

Montségur sur Lauzon a fait partie de la première poche et l'ouverture commerciale a débuté en février 2022.

En mars 2022, les travaux ont démarré pour les communes de Chantemerle lès Grignan, Montjoyer, Réauville, Roussas et Valaurie.

En septembre 2022, Colonzelle, Chamaret et Grignan les ont suivi. Pour cette dernière, l'ouverture à la commercialisation est prévue au second semestre 2023, sauf pour le centre ancien de la commune, qui à ce jour ne bénéficiera pas de la fibre = 511 foyers ou commerces impactés suite au refus exprimé par le conseil municipal de tout déploiement en aérien dans la zone concernée.

Il est à noter qu'une fois le déploiement achevé, la Communauté de Communes ne pourra pas financer le surcoût d'une installation ultérieure.

C2EG

Le Club des Entrepreneurs de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan (C2EG), a été créé en 2011 par la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes. Constitué en association en mars 2014



et couvrant l'intégralité du territoire de la CCEPPG, il regroupe plus d'une trentaine d'entreprises et acteurs économiques.

Son rôle est de fédérer les entrepreneurs en organisant notamment des réunions portant sur des thématiques communes ou actualités économiques, des visites d'entreprises et diverses actions en faveur de l'emploi... C2EG organise chaque année une demi-journée de recrutement : Contact'Emploi, au cours de laquelle les entreprises du bassin d'emploi qui recrutent, reçoivent sans

sélection préalable les candidats à la recherche d'un emploi. La participation est totalement gratuite que les entreprises soient adhérentes au club ou non.

L'édition 2022 s'est tenue dans la salle du Vignarès à Valréas :

22 entreprises étaient présentes, 125 postes étaient proposés et environ 60 candidats se sont présentés.

ORGANISATION DU CLUB :

→ 1 agent CCEPPG détaché 1 jour/semaine dans le cadre d'une convention de prestation de service, afin de prendre en charge l'animation, la gestion administrative et la communication du club.

FINANCEMENTS CCEPPG : 3 900 €

Contact'Emploi : 1 100 €

Site internet C2EG : www.c2eg.fr

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la CCEPPG adhère et/ou subventionne plusieurs organismes et structures :

Missions Locales Drôme Provençale (MLDP) et Haut Vaucluse (MLHV)

Missions / Objet :

Accompagner les jeunes de 16 à 25 ans et les allocataires du RSA, dans le cadre d'une mission de service public inscrite aux codes du travail et de l'éducation (emploi, formation, santé, logement, culture loisirs)

Délégués CCEPPG au sein de la structure MLDP :

1 titulaire et 1 suppléant

Délégués CCEPPG au sein de la structure MLHV :

1 titulaire et 1 suppléant

Participation financière CCEPPG 2022 MLDP :	11 261 €
---	----------

Participation financière CCEPPG 2022 MLHV :	16 150 €
---	----------

Vaucluse Provence Attractivité

Missions / Objet :

VPA est l'agence départementale de Développement, du Tourisme et des Territoires ayant pour objet d'assurer la promotion du département de Vaucluse afin d'attirer des investisseurs, des talents et des touristes.

Délégués CCEPPG au sein de la structure :

1 titulaire et 1 suppléant

Participation financière CCEPPG 2022 :	12 697 €
--	----------

Pays une Autre Provence

Missions / Objet :

Le Pays favorise la mise en valeur des potentialités du territoire en s'appuyant sur une forte coopération intercommunale et sur l'initiative et la participation des acteurs locaux. Il pilote le programme européen LEADER 2014-2020 sur le périmètre des CC Drôme Sud Provence, Baronnies en Drôme Provençale et Enclave des Papes Pays de Grignan A ce titre, un dossier (Projet I360) a fait l'objet d'un financement FEADER pour un montant de 26 999 € sur un coût total de 49 999 €

Délégués CCEPPG au sein de la structure :

8 titulaires et 8 suppléants

Participation financière CCEPPG 2022 :	6 840 €
--	---------

POLITIQUE DE LA VILLE

La CCEPPG co-finance, dans le cadre de la Politique de la Ville, des actions dans ses domaines de compétences. Ainsi, en 2022, les financements se sont portés sur les actions suivantes :

→ Contact emploi 2022 (porteur C2EG) : 1 100 €

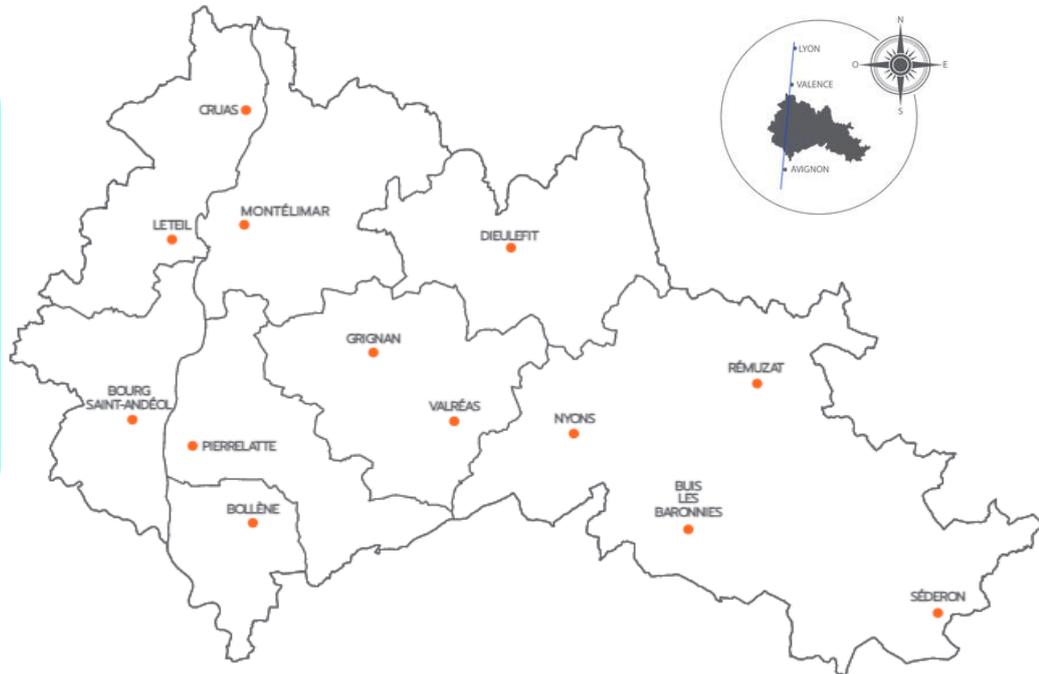
→ Du théâtre à l'emploi (porteur Mission Locale du Haut Vaucluse) : 1 000 €

→ PLURI'ELLES (porteur Mission Locale du Haut Vaucluse) : 1 300 €

SCoT Rhône Provence Baronnies

CHIFFRES CLES 2022

177 communes
8 intercommunalités
3 départements et 2 régions
229 389 habitants
3 184 km²
 Adhésion : **1,12 €** par
 habitant soit **26 285 €**
 Budget 2022 du syndicat :
494 083,04€



Créé par arrêté inter-préfectoral le 27 décembre 2018, le syndicat mixte a pour objet l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale. Le périmètre du syndicat, arrêté en 2016, est celui du futur Schéma de Cohérence Territoriale.

LES 7 DÉLÉGUÉS DE LA CCEPPG AU SCoT :

- Patrick ADRIEN
- Jean-Marie ROUSSIN
Vice-Président au Syndicat RPB
- Fabienne CARMON
- Rosy FERRIGNO
- Carole CHEYRON DESLYS
- Jean-Paul MAZEL
- Marietta MIGNET

Equipe technique du SCoT :

- Mathilde ROLANDEAU, Directrice
- Inès JEANPIERRE, chargée de mission analyse des dynamiques territoriales

Fonctionnement du SCoT RPB année 2022

- ✓ Le comité syndical est composé de 65 élus représentant les EPCI → 3 réunions
- ✓ Le bureau syndical est composé du Président et de 12 Vice-Président(e)s → 10 réunions
- ✓ La conférence des SCOT, nouvelle instance de discussion régionale créée par la loi Climat et Résilience → 4 réunions
- ✓ Les réunions InterSCoT, espaces de dialogues informels avec les territoires des SCOT limitrophes : ArdècheDrôme et Rhodanien
- ✓ 4 commissions thématiques :

Commission 1 → 3 réunions

Elle a eu pour objectif de baliser les grands travaux à prévoir pour construire le diagnostic et balayer les premières observations en matière de démographie, habitat/logement sur le territoire.

Commission 2 → 8 réunions et ateliers

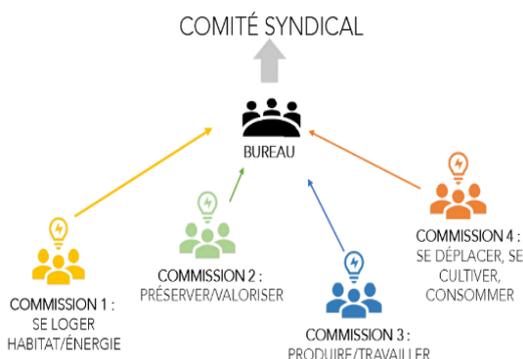
Elle a lancé l'étude de l'Etat Initial de l'Environnement et traite notamment des sujets liés à la biodiversité, aux paysages, à la ressource en eau et l'eau potable...

Commission 3 → 2 réunions

Elle a permis d'aborder le cadre de l'étude lancé en 2022 en rappelant les objectifs du SCoT en matière d'économie.

Commission 4 → 2 réunions

Restitution de l'étude lancée en octobre 2021 sur le maillage d'équipements et des services structurants.



PCAET (PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL)



ELABORATION DU PCAET de la CCEPPG en 4 ETAPES :

1. **Un diagnostic** qui permet d'identifier les enjeux climat, air, énergie pour le territoire ainsi que ses potentialités et ses vulnérabilités. Le diagnostic de notre territoire a été validé en 2020 par les élus.
2. **Une stratégie** qui dessine un scénario et fixe des d'objectifs.
3. **Un plan d'actions** qui décline la stratégie sous forme opérationnelle en associant l'ensemble des acteurs du territoire.
4. **Un rapport environnemental** qui identifie et évalue les effets que peut avoir la mise en œuvre d'un Plan sur l'environnement.

Issu des Grenelles de l'Environnement I et II, le Plan Climat Air Energie Territorial est un dispositif mis en œuvre à l'échelle nationale et dont l'élaboration a été rendue obligatoire, au 1^{er} janvier 2017, dans les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Il a pour ambition de répondre aux problématiques environnementales qui nous concernent tous en mobilisant tous les acteurs du territoire où celui-ci s'applique.

L'élaboration du PCAET est portée par la commission Aménagement du Territoire. Toutefois, au vu de la transversalité des thématiques abordées, les commissions Développement économique et Développement Durable de la CCEPPG sont régulièrement associées.

LES ACTIONS 2022 :

→ **Réflexion et construction de pistes d'actions**

04 et 06 octobre 2022 - Organisation de demi-journées d'ateliers de concertation entre élus des trois commissions impliquées de la CCEPPG, des partenaires associés, des associations du territoire sur les thématiques déterminées lors des ateliers du volet « stratégie » :

- Agriculture, alimentation, sylviculture
- Entreprises
- Habitat
- Mobilité

→ **Présentation des pistes d'actions aux élus priorisation des fiches actions**

20 octobre 2022 – Le Bureau d'études a présenté les orientations et résultats des réflexions menées lors des ateliers, aux élus des trois commissions et du bureau de la CCEPPG. Suite aux échanges, le BE a débuté la rédaction du rapport fiches actions propres au territoire.

Le PCAET s'articule autour de **5 grands axes** :

- ✓ Réduction des gaz à effets de serre
- ✓ Sobriété énergétique
- ✓ Développement des énergies renouvelables
- ✓ Qualité de l'air
- ✓ Adaptation au changement climatique

SPPEH SUD DRÔME – SARE VAUCLUSE

SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT – SPPEH SUD DRÔME
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (SARE) EN VAUCLUSE

CHIFFRES CLES 2022

698 actes

34 permanences

385 informations
de 1^{er} niveau délivrées

296 conseils personnalisés

54 entretiens avec rendez-vous

16 accompagnements renforcés

Contribution CCEPPG :
0,50 € par habitant en
moyenne sur 3 ans
soit **14 342 €**
pour l'année 2022Adhésion au CEDER PROVENCE :
300 € / an

→ Le CEDER PROVENCE, opérateur unique pour notre territoire, assure les permanences sur Valréas et Grignan pour conseiller gratuitement les usagers dans leurs démarches et obtenir des aides aux financements, accompagner les ménages en situation de précarité énergétique ainsi que les professionnels.

Animation :

Organisation de 2 balades thermographiques :

- ✓ Commune de Taulignan le 28 novembre 2022
- ✓ Commune de Montségur sur Lauzon le 6 décembre 2022

2 comités techniques organisés

1 comité de pilotage organisé

2 lieux de permanence sur notre territoire :

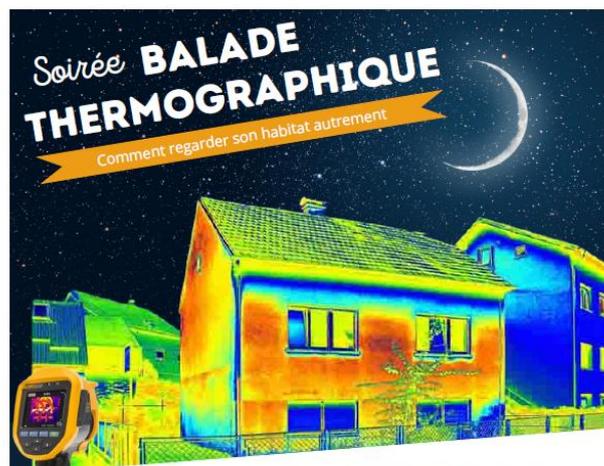
→ Grignan – Mairie – 2^{ème} lundi du mois – 14h à 17h→ Valréas – Cite du Végétal – 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois – 14h à 17hContact : 04 90 36 39 16 ou 04 75 26 22 53 infoenergie@ceder-provence.orgConseils et accompagnement des professionnels : contactpro@ceder-provence.orgSite internet du CEDER PROVENCE : www.ceder-provence.org

Le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat Sud Drôme (SPPEH SD) a été créé le 1^{er} janvier 2021, avec des financements de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Montélimar Agglomération s'est engagé à prendre en charge la gestion pendant 3 ans (2021-2023) pour le compte des intercommunalités de Montélimar-Agglomération, Drôme Sud Provence, Baronnies en Drôme Provençale, Dieulefit-Bourdeaux et Enclave des Papes Pays de Grignan, pour ses communes drômoises.

Pour les communes Vauclusiennes de la CCEPPG, c'est le Conseil Départemental du Vaucluse qui porte le dispositif correspondant : Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique - SARE.

Enfin, une convention d'objectifs et de moyens au titre de l'animation du SPPEH entre la CCEPPG et le CEDER vise à définir la mise en œuvre, les conditions et modalités de financement par la CCEPPG pour les communes de son territoire.



LUNDI 28 NOVEMBRE 2022

à Taulignan

La Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan, la Commune de Taulignan et le CEDER, vous invitent à participer à une balade thermographique, afin de découvrir les qualités et les faiblesses énergétiques des logements et comment y remédier !

RDV
à 18h00
à la Mairie

Programme de la soirée :

- Accueil à 18h00 à la salle de réunion en Mairie de la Commune
- Balade dans les quartiers voisins de la Mairie, avec prise de clichés à la caméra thermique et explications du technicien
- Retour à la salle de réunion pour échanger sur la balade et interpréter les clichés pris



Informations et renseignements complémentaires : Service Aménagement de la CCEPPG - 04 90 35 18 17 - Mairie de Taulignan - 04 75 53 67 90

MISE EN ŒUVRE DE LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ AUX INTERCOMMUNALITÉS



Pour rappel, la loi n°2019-1418 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite loi LOM, redéfinit la compétence « mobilité » comme la capacité conférée aux Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) d'organiser six catégories de services :

- les services réguliers de transport public de personnes,
- les services à la demande de transport public de personnes,
- les services de transport scolaire,
- les services relatifs aux mobilités actives,
- les services relatifs aux usages partagés de véhicules terrestres,
- les services de mobilité solidaire.

Les Autorités Organisatrices de la Mobilité assure la planification, l'organisation, la gestion, le suivi et l'évaluation des politiques de mobilités. Elles doivent pour cela associer à l'organisation des mobilités l'ensemble des acteurs concernés.

La loi LOM prévoyait que l'ensemble du territoire national devait être, au 1^{er} juillet 2021, couvert par une autorité organisatrice de la mobilité. Les communautés de communes, si elles le souhaitaient, pouvaient ainsi se saisir de la compétence « organisation de la mobilité ».

Compte tenu de la situation géographique et du contexte financier actuel de la Communauté et de l'absence d'ingénierie pouvant être affectée en interne sur la thématique mobilité, **la CCEPPG a choisi le 18 mars 2021 de procéder à la définition d'un cadre partenarial avec les Régions Auvergne Rhône Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur (Région SUD), et de ne pas prendre la compétence « autorité organisatrice de la mobilité ».**

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Un système d'information géographique (SIG) est un système qui crée, gère, analyse et cartographie tous les types de données.

Le SIG permet de superposer des cartes les unes sur les autres, et d'afficher les différentes couches en fonction des besoins de l'utilisateur : plan cadastral, photo aérienne, carte de IGN...

Le marché a été attribué au Groupe SIRAP situé à Romans sur Isère (26). Le prestataire actuel assure la maintenance et l'hébergement des logiciels suivants jusqu'à des dates d'échéance différentes.

Ces modules n'étant interfaçables qu'entre eux, la CCEPPG travaille actuellement à uniformiser les dates d'échéances afin de pouvoir lancer un marché global.

- X'MAP : solution WebSIG complète, pour la consultation, l'impression, la construction topologique, l'affichage de flux
- NEXT ADS : Logiciel de gestion dématérialisée de tous types de dossiers d'urbanisme ou connexes.
- SVE : Logiciel de saisine des demandes par voie électronique.

Les fichiers fonciers ont été mis à jour en 2022.



COÛTS 2022

➔ Hébergement et maintenance annuelle des 3 solutions :

5 498 € TTC

➔ Fichiers fonciers 2022 :

✓ adhésion au CRIGE PACA :

1 000 € TTC

✓ intégration informatique :

1 029 € TTC

SDRIVE

SCHÉMA DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DES
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES
ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES

Au sein des régions AURA et Sud-PACA, 14 syndicats d'énergie ont choisi de former un groupement de commandes pour mutualiser l'élaboration de leurs schémas directeurs de la recharge. Outre l'optimisation méthodique et économique, l'objectif est également de disposer d'un développement harmonieux et homogène des bornes de recharge de véhicules électriques dans les deux régions.

Au printemps 2022, les syndicats d'énergie de notre territoire (SDED : Service public Des Energies dans la Drôme et SEV : Syndicat d'électrification vaclusien) ont sollicité l'intercommunalité pour identifier, en s'appuyant sur les communes, les lieux de développement de bornes.

Les orientations stratégiques ont été présentées par les syndicats aux Préfectures à l'automne 2022 pour un objectif d'approbation des schémas courant premier semestre 2023.



Points de développement des bornes sur le territoire :

Les communes de Taulignan, Rousset les Vignes et Réauville ne souhaitent pas de bornes ou bornes supplémentaires.

Grignan et Richerenches travaillent avec les syndicats pour implanter une borne sur leur commune ; en accord avec les syndicats les points ont été ajoutés à la carte.

Les souhaits de Salles-sous-bois, Chantemerle les Grignan, Le Pègue, Chamaret, Visan, Colonzelle et Valréas ont été positionnés. L'Abbaye d'Aiguebelle, des implantations sur l'axe départemental et les ZA/ZI du territoire ont été également identifiées comme choix stratégique.

SCHEMA DIRECTEUR DES MOBILITES



En décembre 2022, la CCEPPG a lancé une consultation pour se faire accompagner d'un Bureau d'études, en vue de l'élaboration d'un Schéma Directeur des Mobilités.

Ce schéma, dont le lancement est prévu au printemps 2023 et estimé d'une durée de 14 à 16 mois, prendra en compte les déplacements utilitaires (au quotidien), touristiques et de loisirs sur le périmètre du territoire de la CCEPPG.

Les objectifs sont multiples :

Ils portent à la fois sur les volets transports et déplacements :

- Construire une stratégie globale des mobilités durables en termes de déplacements et de transports à l'échelle de la CCEPPG
- Faire des préconisations pour le développement de l'usage des mobilités actives et douces
- Accompagner les élus dans la mise en œuvre de leur politique mobilité douce
- Inciter la population au changement de pratique

ainsi que sur les volets santé et écologie :

- Verdissement des déplacements sur le territoire
- Réduction des gaz à effet de serre
- Augmenter l'activité physique pour le bien être des habitants du territoire

Etude estimée à 35 000 € HT

Subventions :

- ADEME – Avelo2 : 17 500 €HT soit 50% du montant de l'étude
- Département de la Drôme : 4 200 €
- Département du Vaucluse : 4 200 €

MISE EN RESEAU INFORMATIQUE DE BIBLIOTHEQUES

CHIFFRES CLES 2022

7 bibliothèques
en réseau sur le territoire

Hébergement et maintenance
coût 2022 :
1 315 €



Bibliothèque de Grillon



Le réseau propose un catalogue et un portail commun accessible sur le site :
<https://bibliotheques-cceppg-pom.c3rb.org>

Sont concernées les bibliothèques de :

- ✓ Grillon
- ✓ Taulignan
- ✓ Visan
- ✓ "Lire à Montségur" à Montségur sur Lauzon
- ✓ "Plaisir de Lire" à Grignan
- ✓ La « Bibliothèque de la Vence » à Roussas et Valaurie
- ✓ "Les Amis du Livre" à Richerenches



En partenariat avec la Médiathèque Départementale de la Drôme et le Service Livre et Lecture du Vaucluse, l'objectif est de garantir le maillage de notre territoire et ainsi de développer et faciliter l'accès à la lecture du plus grand nombre.

Au sein de ce réseau, les bibliothèques ont rassemblé leurs fonds documentaires et ressources numériques afin d'offrir à tous les adhérents un plus grand panel de choix.

Les lecteurs peuvent ainsi emprunter et accéder aux fonds dans toutes les bibliothèques du réseau.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SPANC

CHIFFRES CLES 2022

3 094 installations

40 % de la population de la CCEPPG desservie par le service

162 contrôles réalisés
dont

8 installations existantes

56 installations neuves

27 exécutions de travaux

71 ventes immobilières

70 % des installations contrôlées lors de ventes immobilières sont non conformes

Depuis la création du service, antérieure à la CCEPPG, **2 712** installations ont été contrôlées.

OUTILS DU SERVICE

- ✓ **R'SPANC** : logiciel de gestion des dossiers d'ANC pour les 19 communes.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

DEFINITION

L'ANC désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent, en conséquence, traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Contenant micro-organismes potentiellement pathogènes, matières organiques, matière azotée, phosphorée ou en suspension, ces eaux usées et polluées, peuvent être à l'origine de nuisances environnementales et de risques sanitaires significatifs. L'assainissement non collectif vise donc à prévenir plusieurs types de risques, qu'ils soient sanitaires ou environnementaux.

PRÉSENTATION ET ORGANISATION DU SERVICE

La CCEPPG est compétente en matière de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif sur les 19 communes de son territoire.

Le SPANC est régi par un règlement de service, approuvé en Conseil Communautaire le 11 avril 2019.

LES MISSIONS DU SPANC

Il conseille, examine les dossiers des usagers lors de la conception et vérifie la conformité de l'exécution des installations d'assainissement individuel, existantes, neuves ou réhabilitées à l'issue des travaux, avant remblaiement.

Il intervient pour réaliser un diagnostic de l'installation individuelle lors des ventes immobilières.

Il réalise des contrôles périodiques des installations non collectives, à minima tous les 10 ans (Obligation CGCT et du code de la Santé Publique).

La CCEPPG étant compétente en la matière sur son territoire, cela suppose une collaboration étroite entre Communauté et Communes.

Depuis mai 2022 et suite à une consultation, c'est le bureau d'études SOL ETUDES qui réalise l'ensemble des contrôles sur le territoire de la CCEPPG.

Le service Aménagement assure le volet administratif et l'organisation du service. C'est le point d'entrée pour les usagers : il enregistre les demandes entrantes qu'il transfère ensuite au prestataire.



Tarifs au 1 ^{er} avril 2021 - fixés par délibération n°2021-11	2021
Diagnostic d'entretien et de bon fonctionnement des installations existantes	120 €
Contrôle de conception - installations nouvelles et réhabilitées	80 €
Contrôle de bonne exécution - installations nouvelles et réhabilitées	144 €
Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière	200 €

L'intégralité du rapport annuel du service est consultable sur le site internet de la CCEPPG : www.cceppg.fr.

GEMAPI

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire confiée aux intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2018.



CHIFFRES CLES 2022

5 bassins versants :
Lez / Berre-Vence / Lauzon /
Aygues (Visan – 40 habitants) /
Jabron (Montjoyer – 25 habitants)

266 km de linéaire global de
cours d'eau classés

Coût 2022 de la compétence :
444 817 €

Taxe GEMAPI votée en 2022 :
230 000 €

1/3 de la population vit en zone
d'aléa inondation

CONTENU DE LA COMPETENCE

1° L'aménagement d'un bassin

2° L'entretien

A noter que pour intervenir, la Collectivité doit bénéficier d'une DIG (déclaration d'intérêt général) et doit pouvoir s'appuyer sur un plan pluriannuel d'entretien

5° La défense contre les inondations

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

TAXE GEMAPI

Exclusivement affectée au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI, le produit voté de cette taxe est soumis à une double contrainte :

- Il est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI
- Il ne peut excéder une équivalence de 40 € par habitant.

CONDITIONS D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE SUR LE TERRITOIRE

LAUZON

Par délibération n°2022-72 du 28/09/2022, le Conseil Communautaire a validé une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre au SMBVL pour la réalisation des travaux d'entretien sur le Lauzon.

Pour faire suite au travail mené en collaboration avec le CCDSP, un plan pluriannuel d'entretien a été validé par arrêté préfectoral du 10/03/2022 portant déclaration d'Intérêt Général (DIG).

Inscription 2022 : **3 450 €**

→ Signature d'un groupement de commandes entre le SMBVL, la CCEPPG et la CCDSP relatif à une étude sur les systèmes d'endiguement pour les bassins de la Berre/Vence et du Lauzon.

→ A noter, la CCEPPG est également compétente, pour de petites portions, sur les bassins versants de l'**AYGUES** et du **JABRON**

LEZ - Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL)

8 agents

Ses champs d'action : Gestion intégrée des milieux, mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'entretien, aménagements, gestion de crise et système d'alerte, la qualité de l'eau et la sensibilisation.

Il fédère 4 autres EPCI : CC Rhône Lez Provence, CC Dieulefit Bourdeaux, CC Drôme Sud Provence, CC Baronnies Drôme Provençale.

Tous les champs de la GEMAPI sont couverts ; l'étude sur les systèmes d'endiguement est en cours

Inscription 2022 : **324 000 €**

BERRE / VENCE : Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de la Berre, de la Vence et de leurs affluents (SIABBVA)

- Les statuts n'intègrent pas le volet prévention des inondations. Une convention a été passée en 2019 avec le SMBVL portant sur une assistance à l'élaboration du dossier de DIG et à la mise à jour du plan pluriannuel d'entretien (PPE).

Inscription 2022 : **15 750 €** (intégrant les frais d'élaboration de la Déclaration d'Intérêt Général)

GESTION DES DECHETS

L'intégralité du rapport annuel du service est consultable sur le site internet de la CCEPPG :

<http://cceppg.fr/telechargement/developpement-durable/finish/41-developpement-durable/1646-rapport-annuel-2022-collecte-et-traitement-des-dechets-menagers-et-assimiles>

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

La CCEPPG gère la collecte des déchets ménagers et assimilés des 19 communes du territoire. Elle dispose de 3 déchèteries intercommunales situées à Grignan, Valaurie et Valréas, accessibles aux particuliers et aux professionnels.

Les différentes collectes sont assurées par des prestataires.

Depuis 2015, c'est le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) qui assure le traitement, le transport, le tri et la valorisation des déchets ménagers et assimilés pour les 19 communes.

Suite à une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de gestion des déchets sur le territoire, il a été mis en place en 2019 de nouveaux schémas de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Ainsi, à partir du premier trimestre 2025, l'ensemble du territoire sera équipé en points d'apport volontaire pouvant accueillir les différents flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables, papiers, verre).

Fin 2022, 15 communes étaient déjà équipées d'une collecte intégrale en points d'apport volontaire : Chamaret, Chantemerle Les Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon, Réauville, Roussas, Saint Pantaléon les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan, Valaurie et Visan.

Le service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dont le taux est en phase d'harmonisation progressive sur l'ensemble du territoire, et par les recettes du service.

L'ÉQUIPE

10 agents représentant 8,4 équivalent temps plein (administratifs, comptables, agents techniques, gardiens des déchèteries)

NOUVEL EQUIPEMENT

En 2022, la CCEPPG a fait l'acquisition d'un camion, co-financé par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui parcourt régulièrement les 19 communes afin d'entretenir les abords des points d'apport volontaire.

Il est présenté ci-dessous par 2 agents du service :



LES DIFFÉRENTES COLLECTES MISES EN PLACE SUR LE TERRITOIRE

- collecte des ordures ménagères résiduelles
- collecte sélective (emballages recyclables, papiers, verres)
- collecte des cartons
- collecte des encombrants (Grillon, Richerenches, Visan, Valréas et Taulignan)
- collecte des textiles



Point d'apport volontaire à Grignan

GESTION DES DECHETS - EVOLUTION DES TONNAGES

ORDURES MENAGERES ET COLLECTE SELECTIVE

En 2022, ont été collectés :



6 300 tonnes
d'ordures
ménagères



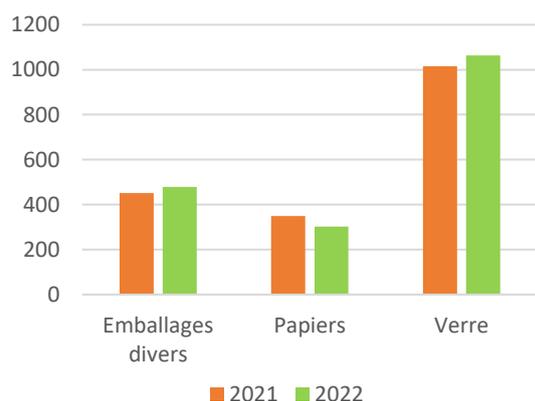
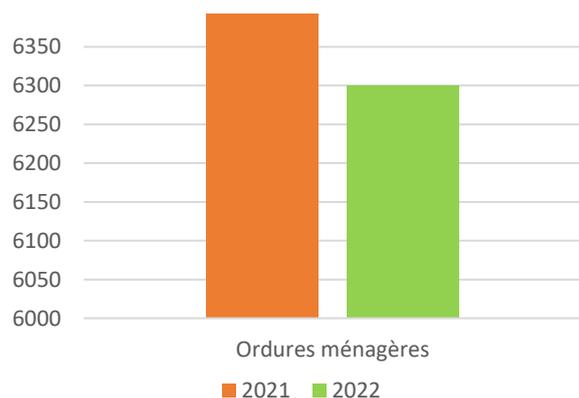
478 tonnes
d'emballages
divers



303 tonnes
de papiers



1 064 tonnes
de verre



CARTONS



→ 202 tonnes collectées particuliers
+ professionnels (hors déchèteries)

193 tonnes en 2021

ENCOMBRANTS



→ 27 tonnes collectées en porte à
porte (particuliers)

33 tonnes en 2021

TEXTILES



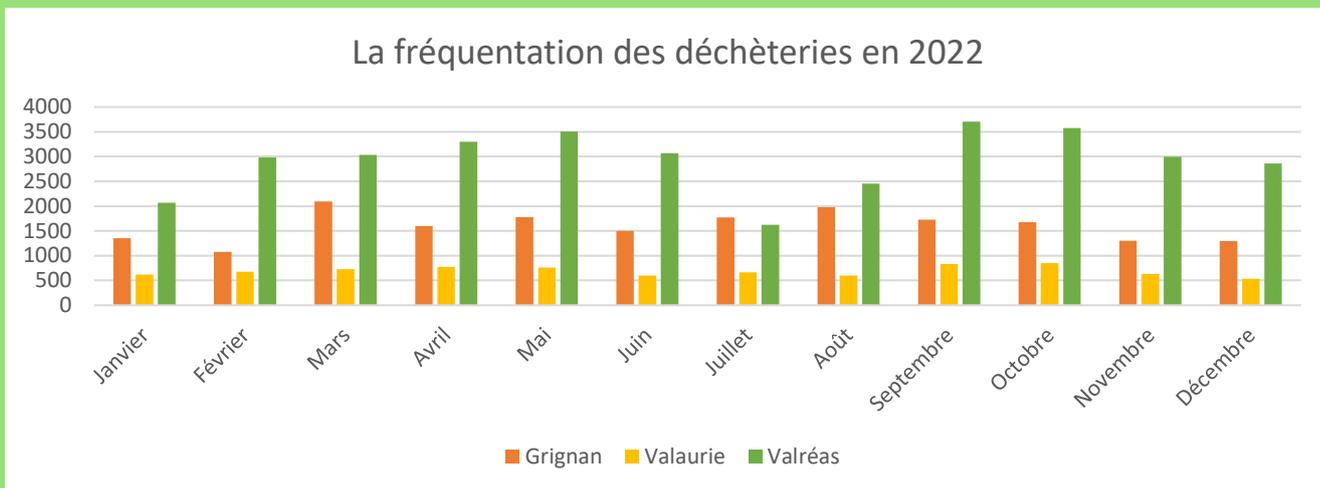
→ 44 tonnes collectées

50 tonnes en 2021

DECHETERIES

→ VISITEURS

En 2022, le nombre de visiteurs (particuliers + artisans + mairies) en déchèteries s'élève à : **19 136** pour le site de Grignan, **8 249** pour le site de Valaurie et **35 177** pour celui de Valréas.



→ TONNAGES COLLECTES TOUS MATERIAUX CONFONDUS (hors huiles et polystyrènes)

	TONNAGES 2022	EVOLUTION PAR RAPPORT à 2021
Grignan	2 304	+ 0,35 %
Valaurie	1 233	+ 3,05 %
Valréas	5 749	+ 1,62 %

DONNEES FINANCIERES

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement :	4 051 339 €	3 886 684 €
Investissement :	980 514 €	1 294 236 €

Plus en détail :

DEPENSES

Collecte des ordures ménagères, emballages, papiers, verres, cartons, encombrants en porte à porte, location des bacs OM, lavage des contenants	1 433 842 €
Traitement, tri, transport des déchets ménagers et assimilés (déchèteries incluses)	2 040 2874€

RECETTES

TEOM	3 465 612 €
------	-------------

REDEVANCE SPECIALE

Depuis 2021, la redevance spéciale (RS) a été instaurée sur le territoire de la CCEPPG.

Celle-ci permet, aux professionnels des communes équipées en points d'apport volontaire, une collecte d'ordures ménagères en bacs dédiée à leurs établissements.

Pour 2022, le montant est calculé selon la formule suivante :

RS = Nombre de bacs mis à disposition de l'établissement x Fréquence de collecte hebdomadaire x Coût bac hebdomadaire x Nombre de semaines d'activités

→ Coût du bac hebdomadaire **24,00 € TTC**.

→ **11** établissements ont bénéficié de cette collecte des OMr en 2022.

BIODECHETS

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 20 février 2020 pose l'obligation de séparer les biodéchets à compter du 1^{er} janvier 2024.

Afin d'anticiper cette échéance, la CCEPPG, en partenariat avec le SYPP, propose aux particuliers intéressés l'acquisition de kits de compostages individuels, développe des placettes de compostage collectifs sur son territoire et organise des formations de « Référent de site de compostage collectif » ainsi que des formations de « Guide composteur ».



Placette de compostage collectif installée à Grillon en 2022



AVEC LA CCEPPG
JE JETTE MOINS,
JE COMPOSTE !



2022 en quelques chiffres :

- ➔ 64 composteurs individuels vendus aux habitants
- ➔ 8 placettes de compostage collectif mises en place
- ➔ 1 session de formation de « Référent de site de compostage », organisée en décembre 2022 représentant 15 personnes formées
- ➔ 1 session de formation de « Guide composteur », organisée en mai/juin 2022, représentant 16 personnes formées

**VOUS AVEZ UN JARDIN,
MAIS PAS ENCORE DE COMPOSTEUR ?
DEMANDEZ-EN UN À LA CCEPPG !**

La Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan soutient le compostage individuel en contribuant financièrement à l'achat d'un kit de compostage

CARACTÉRISTIQUES COMPOSTEUR :
Contenance de 220 litres
Vendu en kit avec notice de montage et bio-seau de 10 litres

Participation demandée : 40 €

Pour + d'INFOS ou pour télécharger votre bon de commande, rdv sur www.cceppg.fr

Conditions d'acquisition :

- offre réservée aux particuliers résidents sur le territoire de la CCEPPG
- un seul kit par foyer
- offre valable dans la limite des stocks disponibles

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Enclave des Papes Pays de Grignan CCEPPG

AVEC LA CCEPPG JE JETTE MOINS, JE COMPOSTE !

COMMENT OBTENIR UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL ?

Envoyez le coupon ci-dessous complété et accompagné de votre règlement de 40 € par chèque à l'ordre - CCEPPG Ré Développement Durable (possibilité de régler en espèces sur place) à l'adresse suivante :
Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan
84 600 VALREAS

À réception de ce dernier, la CCEPPG vous retournera un bon de retrait vous indiquant les jours et horaires de mise à disposition de votre composteur.

CARACTÉRISTIQUES COMPOSTEUR :
Contenance de 220 litres
Vendu en kit avec notice de montage et bio-seau de 10 litres

Conditions d'acquisition :

- offre réservée aux particuliers résidents sur le territoire de la CCEPPG
- un seul kit par foyer
- offre valable dans la limite des stocks disponibles

Une fois en possession de votre composteur ? La CCEPPG est à votre disposition : info@cceppg.fr ou 04 90 35 01 52

BON DE COMMANDE POUR UN KIT DE COMPOSTAGE

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

TEL : _____ ADRESSE MAIL : _____

Je joins un chèque de participation de 40 € à l'ordre : CCEPPG Ré Développement Durable

Je joins un justificatif de domicile de moins d'un an

DATE : _____ SIGNATURE : _____

Les informations publiées sur ce formulaire sont engagées pour le traitement de la commande. Les données enregistrées sont relatives à l'usage de vos services et ne seront en aucun cas cédées à des tiers (partenaires, fournisseurs, etc.). Conformément à la réglementation en vigueur (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

CCEPPG - Espace Germain Aubert - 17A Rue de Tourville - 84600 VALREAS - 04 90 35 01 52



Les guides composteurs formés en juin 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Enclave des Papes Pays de Grignan CCEPPG

La CCEPPG organise une Formation Guide Composteur

Les vendredis (NOUVELLES DATES)

- 6 mai (journée)
- 13 et 20 mai (14h-17h) ou 20 mai (journée)
- 3 et 10 juin (14h-17h) ou 3 juin (journée)

Cité du Végétal à Vainéas et Salle des fêtes de Taulignan

INSCRIVEZ-VOUS ! (04) 90 35 33 76 ou claire.garde@cceppg.fr

GRATUIT

La CCEPPG organise une formation : Référent de site de compostage collectif

GRATUIT

16 places disponibles

Vendredi 2 décembre 2022
Cité du Végétal à Vainéas

INSCRIVEZ-VOUS :
au 04 90 35 33 76 ou claire.garde@cceppg.fr

ACTIONS DE COMMUNICATION

→ **DISTRIBUTION DE 1 055 CAHIERS DE TEXTE** aux élèves des écoles élémentaires (qui l'ont souhaité) du territoire.

Le cahier de texte regroupe diverses informations sur le tri des déchets et la préservation des ressources naturelles de la planète.

Il est agrémenté d'une mascotte « Phoqontri » mise dans de nouvelles situations chaque année.



→ **2 OPÉRATIONS DE DISTRIBUTION DU COMPOST** réalisées, en partenariat avec le SYPP, les samedis 26 mars et 24 septembre sur le quai de transfert à Valréas (sur inscriptions préalables).



191

véhicules ont été accueillis, les usagers ont pu bénéficier de compost gratuit provenant du centre ALCYON de Bollène.

ENFANCE - JEUNESSE

La CCEPPG gère une structure d'accueil de loisirs en direct et apporte un cofinancement dans le cadre de conventions de moyens et d'objectifs à 4 associations pour la mise en œuvre du service. Coût 2022 : 227 056 €

ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE

« LA BOITE A MALICE »

Ouvert à toutes les vacances hors période de Noël pour les enfants de 3 à 12 ans, il est accueilli à tour de rôle dans les locaux scolaires de différentes communes de la Drôme.

En 2022, celui-ci a eu lieu à Taulignan.

Au-delà des activités pédagogiques quotidiennes proposées par l'équipe d'animation, chaque semaine sont proposées des sorties thématiques, ainsi que l'intervention de prestataires extérieurs.

5 autres accueils de loisirs sont proposés sur le territoire, 2 à Valréas, 1 à Grillon, 1 à Richerenches et 1 à Visan. Ceux-ci sont gérés par des associations subventionnées par la CCEPPG.

Concernant celui de Grillon, après les périodes d'hiver et de printemps, l'association AGC n'a plus été en mesure d'en assurer la gestion. Celle-ci a été confiée à l'association La Maison des Enfants de Valréas pour la période d'été.

Pour les vacances d'automne, c'est la CCEPPG qui a repris la gestion en direct en collaboration avec la commune de Grillon qui a mis à disposition son personnel du périscolaire.

Autres accueils de loisirs implantés sur le périmètre de la CCEPPG :

- ✓ L'Oustau d'Aqui à Richerenches
- ✓ AGC à Grillon
- ✓ AGC La Côte à Valréas
- ✓ La Maison des Enfants à Valréas
- ✓ FREP - Foyer rural d'éducation populaire à Visan

CHIFFRES CLES
2022

1 agent
représentant 0,20 ETP
138 familles différentes
ont utilisé le service
209 enfants accueillis

PORTAIL FAMILLES

pour les inscriptions
et le paiement
en ligne :

[https://www.cceppg.p
ortailenfance.fr/family](https://www.cceppg.p
ortailenfance.fr/family)

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Dans la continuité du Contrat Enfance Jeunesse, qui prenait fin le 31 décembre 2021, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a proposé aux intercommunalités la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG), véritable projet de territoire, construit sur la base d'un portait social complet. Celui-ci a été élaboré à partir des données CAF et MSA et également enrichi par la participation des partenaires et élus locaux, à travers différentes rencontres et ateliers thématiques :

- Accès aux droits/Inclusion Numérique
- Parentalité
- Petite enfance
- Enfance/Jeunesse
- Logement/Habitat
- Animation de la vie sociale

Ce diagnostic partagé a permis d'identifier un certain nombre d'enjeux prioritaires et d'actions à développer, à consolider ou à mettre en place. La CTG a été signée en fin d'année 2021 pour une durée de cinq ans. Le travail de réseau entre les acteurs de terrain, très souvent ressorti comme primordial dans les débats, s'est mis en place au cours du 1^{er} trimestre 2022 et œuvre à répondre aux besoins repérés.

Des comités de pilotage ont lieu 1 à 2 fois par an afin de faire un point d'étape.

Une communication sera faite pour tenir informés, élus et habitants de l'avancement des projets.

PETITE ENFANCE

La CCEPPG accompagne le mode de garde du jeune enfant et de l'enfant sur l'ensemble du territoire appuyé notamment par un partenariat avec les Caisses d'Allocations Familiales 26 et 84, les Mutualités Sociales Agricoles 26 et 84 et les services de la Protection Maternelle Infantile 26 et 84.

La CCEPPG gère une crèche en régie directe et apporte un financement d'équilibre aux 4 structures présentes sur le territoire. Coût 2022 : **477 752 €**

CRECHE COMMUNAUTAIRE « LE BAC A SABLE »

CHIFFRES CLES

2022

7 agents

représentant **6,54 ETP**

48 enfants accueillis

226 jours d'ouverture

Située à Visan, elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15.

Elle dispose de 16 places et accueille les enfants de 2 mois et demi à 6 ans.



Autres équipements d'accueil Petite Enfance implantés sur le périmètre de la CCEPPG :

➤ Multi-accueils collectifs :

- ✓ Les Bout'chous à Grignan
- ✓ Pomme d'Api à Grillon
- ✓ Lis Amourié à Valréas

➤ Micro-crèche :

- ✓ Les P'tites Etoiles à Valréas

CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRECHE INTERCOMMUNALE A ROUSSAS

Afin de répondre à la demande d'offre de garde, notamment sur la partie ouest du territoire, les élus avaient acté la construction d'une micro-crèche sur la Commune de Roussas en 2021. Les travaux ont donc débuté en février 2022 pour une durée estimée à 13 mois, avec une ouverture prévue en septembre 2023.

Par délibération du 15 décembre 2022, les élus ont délégué la gestion de cette structure de 12 places, à l'Association « les Bout'chous », déjà gestionnaire d'une crèche à Grignan.

LE PROJET EN CHIFFRES

Coût total prévisionnel :

820 000 €

Autofinancement CCEPPG prévisionnel :

250 000 €



L'évolution du chantier au cours de l'année 2022

PETITE ENFANCE

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

CHIFFRES CLES

2022

2 agents

représentant **1,20 ETP**

52 assistantes

maternelles agréées

138 places d'accueil

112 ateliers d'éveil

proposés aux ass. mat.

et aux enfants

Le territoire compte 2 RPE communautaires : celui de Taulignan rayonnant sur les 15 communes drômoises et celui de Valréas sur les 4 communes de l'Enclave des Papes. Ils ont pour missions de renseigner et orienter les parents à la recherche d'un mode de garde, d'accompagner les assistantes maternelles dans leur parcours professionnel, en proposant des temps de formation, des ateliers thématiques et des temps d'échange et d'analyse de la pratique professionnelle. Ils participent également à l'observation des besoins en termes d'offre d'accueil petite enfance, en lien notamment avec les crèches du territoire.

Pour le RPE de Valréas, l'année 2022 a été marquée par des problèmes de locaux dès le mois de septembre. En effet, pour sécuriser une partie de l'Espace Jean Duffard, l'accès au bureau d'accueil a dû être condamné, ainsi qu'une partie du parking attenant au bâtiment, ce qui a compliqué l'accès à la Maison des Enfants, un des lieux d'activité du RPE. Pour répondre à cette problématique, les rdvs physiques ont, pendant un temps, été pris dans les locaux administratifs de la CCEPPG, les animations réalisées, soit au centre de loisirs, soit à la Cité du Végétal et le travail administratif effectué en télétravail.

CONSEILLERE NUMERIQUE

Recrutée par la CCEPPG au mois d'avril 2022 en tant que conseillère numérique France Services, Charline LAVIE intervient depuis la rentrée de septembre 2022 sur les 11 des 19 communes du territoire qui l'ont souhaité : Chamaret, Chantemerle-lès-Grignan, Colonzelle, Montjoyer, Réauville, Richerenches, Roussas, Rousset-les-Vignes, Salles-Sous-Bois, St Pantaléon-lès-Vignes, et Taulignan.

Fin 2022, plus d'une centaine de personnes avaient déjà bénéficié de ses services avec des demandes variées, telles que : gestion de boîte mails, questions sur l'utilisation des smartphones, tablettes ou ordinateurs... Elle aide également dans les démarches administratives.

Dans le cadre des Journées Portes Ouvertes des Espaces France Services, elle a participé le 13 octobre 2022 à une action en partenariat avec l'Espace France Services de Taulignan, géré par la Poste (*photo ci-contre*).

UNE CONFÉRENCE ORGANISÉE PAR LA CCEPPG

Sous la vice-présidence de Marie-Catherine PEYRON, Anne-Marie MESUREUX et Laurence CROZAT, animatrices des RPE intercommunaux ont organisé une conférence : « Festival dans mon cerveau », le 14 juin 2022 à Grignan qui a rassemblé environ 60 personnes.

Sylvaine MAUPLLOT, accompagnante à la parentalité, a animé cette soirée.

Du fonctionnement des neurones aux différentes zones du cerveau, en passant par des exemples très concrets des relations entre émotions et développement, elle a captivé l'attention des participants.



14 juin 2022 à Grignan

Les permanences ont lieu tous les 15 jours avec ou sans rendez-vous. Les lieux, jours et horaires de permanence, sont disponibles sur le site de la CCEPPG :

<http://cceppg.fr/competences/conseillere-numerique>

ou sur la page Facebook :

www.facebook.com/infosCCEPPG



SOLIDARITE

AIDE ALIMENTAIRE

CHIFFRES CLES 2022

Bénéficiaires :
52 familles représentant
116 personnes
14 698 kg
 de denrées distribuées
1 332 kg
 de denrées récupérées
 lors de la collecte nationale

L'ensemble des habitants du territoire peut avoir accès à l'épicerie sociale Rayon de Soleil, hébergée dans les locaux de la CCEPPG, 17B Rue de Tourville à Valréas, que ce soit en cas de difficultés économiques passagères ou de situation sociale plus lourde. Pour les 15 communes de la Drôme, la demande doit se faire auprès du Centre Médico Social de Saint-Paul-Trois-Châteaux et pour les quatre communes de l'Enclave-des-Papes, celle-ci est traitée par chaque Centre Communal d'Action Sociale. La CCEPPG verse une subvention de fonctionnement à l'association : **8 300 €** en 2022 (délibération n°2022-47) et prend également en charge la participation financière de certains bénéficiaires.

L'épicerie sociale est ouverte toute l'année les lundis, mercredis et vendredis matin, grâce à une équipe de bénévoles très impliqués, tant sur la partie manutention et la participation aux collectes nationales que pour l'accueil des bénéficiaires.



L'équipe de bénévoles de Rayon de Soleil

FOURRIERE ANIMALE

CHIFFRES CLES 2022

134 chiens recueillis
*(105 récupérés
 par leur propriétaire)*
82 chats recueillis
*(5 récupérés
 par leur propriétaire)*

La CCEPPG finance la fourrière animale, gérée par la Société Protectrice des Animaux de Grillon, qui s'adresse à l'ensemble des 19 communes du territoire.

Celle-ci prend en charge les animaux errants qui lui sont apportés dans la partie fourrière, ceux-ci étant transférés dans la partie refuge pour y être adoptés au bout de 10 jours .



En 2022, la CCEPPG a versé à la SPA de Grillon **10 600 €** pour la prise en charge des animaux pendant la période de fourrière et **16 399 €** sur la base de 0,70 € par habitant au titre de la participation forfaitaire annuelle.

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENCLAVE DES PAPES PAYS DE GRIGNAN

SIEGE SOCIAL

Espace Germain Aubert
17A Rue de Tourville
84600 VALREAS
04 90 35 01 52

Mail : infos@cceppg.fr - Site web : www.cceppg.fr - Page Facebook : www.facebook.com/infosCCEPPG

Déchèteries - 04 90 35 01 52

- ✓ Grignan - Chemin de Chamaret
- ✓ Valréas - Chemin de l'Oulle
- ✓ Valaurie - ZA Clavon

Enfance Jeunesse

- ✓ Relais Petite Enfance de Taulignan - 04 75 51 85 64
- ✓ Relais Petite Enfance de Valréas - 04 90 35 24 93
- ✓ Crèche Le Bac à Sable à Visan - 04 90 41 93 22
- ✓ Accueil de loisirs (sans hébergement) La Boîte à Malice - 04 90 35 33 78

Epicerie Sociale

Rayon de Soleil à Valréas - 04 90 67 38 07

Fourrière animale

SPA de Grillon - 06 71 14 15 82
www.spa-grillon.fr

Office de Tourisme Pays de Grignan Enclave des Papes

- ✓ Bureau de Grignan - 04 75 45 56 75
 - ✓ Bureau de Valréas - 04 90 35 04 71
- www.grignanvalreas-tourisme.com

Zones d'activités

- ✓ Grignan : Nord et Sud
- ✓ Valaurie : Le Clavon
- ✓ Valréas : La Grèze et Les Molières